

Vers un avenir durable du système électrique

Office de l'électricité de l'Ontario
Rapport annuel 2008



31 mars 2009

À l'attention de l'honorable George Smitherman
Ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure
900 rue Bay, 4^{ème} étage
Toronto, ON M7A 2E1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour l'année 2008. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OEO durant l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que les états financiers afférents dûment vérifiés.

Le tout respectueusement soumis,

John M. Beck
président

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a pour mandat de satisfaire, d'une façon fiable et durable, la demande d'électricité de l'Ontario. Ses quatre domaines essentiels d'activité sont : la direction et la coordination des initiatives de conservation dans toute la province, le planning du système électrique à long terme, la poursuite du développement de la production d'électricité, et la promotion de l'évolution continue du secteur électrique.

L'OEO a été créé par la *Loi de Restructuration de l'Électricité de 2004*, suite aux amendements de la *Loi sur l'Électricité de 1998*. L'OEO est dirigé par un Conseil d'Administration indépendant, qui relève de l'Assemblée législative de l'Ontario par le biais du Ministère de l'Énergie et des Infrastructures. Il agit sous l'autorisation de la Commission de l'énergie de l'Ontario qui en assure la réglementation.

Faits saillants de l'année 2008

- En juin 2008, le directeur des économies d'énergie de l'Ontario déclarait qu'à la fin de l'année 2007, la province avait atteint sa première cible d'économies d'énergie avec une réduction de 1 350 mégawatts de la demande de pointe en électricité.
- En 2008, l'OEO a élargi son éventail de programmes d'économies d'énergie afin d'offrir des mesures incitatives aux consommateurs de tous les secteurs de marché, résidentiel, commercial et industriel, soit pratiquement toutes les sphères de l'économie ontarienne.
- Tous les programmes d'économies d'énergie mis en œuvre en 2008 font l'objet d'un processus officiel d'évaluation, de mesure et de vérification des résultats.
- En réponse à la demande lancée en 2007 par le directeur des économies d'énergie de l'Ontario, 17 collectivités, représentant 50 pour cent de la population de l'Ontario, ont créé des postes de responsables municipaux des économies d'énergie.
- Au 31 décembre 2008, l'OEO comptait des contrats d'approvisionnement en électricité d'un volume total de 11 559 mégawatts, dont 2 644 mégawatts provenant d'installations de production à partir d'énergies renouvelables et 5 915 mégawatts, d'installations de production à partir d'énergies propres.
- En réponse aux besoins d'approvisionnement des zones confrontées à des défaillances du réseau d'électricité local, des infrastructures ont été aménagées dans le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Des projets d'aménagement similaires sont en cours dans les régions de Windsor-Essex et Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph. Ces solutions reposent sur la mise en place de nouvelles sources d'approvisionnement et l'amélioration des modes de transport intégrant des mesures de conservation de l'énergie.
- En novembre, l'OEO a engagé un processus de consultation approfondie auprès des collectivités des Premières nations et des Métis et elle étudie des possibilités de

partenariats avec les Autochtones pour la mise en place de structures de production et de transport de l'électricité.

- L'OEO a apporté son soutien aux initiatives de développement du secteur de l'électricité de l'Ontario. Dans ce cadre, elle a participé aux démarches visant à éliminer les obstacles au transport, à la conservation et à la production décentralisée de l'électricité ainsi qu'à l'approvisionnement par sources d'énergies propres et favorisé l'expansion des transactions des contrats à terme d'électricité sur le marché boursier Intercontinental Exchange®.
- L'OEO a participé au « Ontario's Grid Forum » mis sur pied pour définir une stratégie d'aménagement d'un réseau de distribution intelligent dans la province. Le rapport de ce forum, paru en février 2009, recommande la mise en place d'initiatives coordonnées pour renforcer la fiabilité du réseau, créer des débouchés économiques et favoriser un environnement durable.

Table des matières

Message du président et du chef de la direction	4
Compte rendu de l'année 2008	9
Rapport de gestion	40
Rapport du vérificateur	58
États financiers 2008	
Bilan	59
État des résultats	60
État des flux de trésorerie	61
État de l'actif net	62
Notes afférentes aux états financiers	63
Constitution de la société	74

De plus amples renseignements sur les activités et les programmes de l'OEO sont disponibles sur ses sites Web :

www.powerauthority.on.ca

www.everykilowattcounts.ca

Message du président et du chef de la direction

Un an de changement et des avancées marquantes

L'année 2008 fut une période de changement pour le secteur de l'électricité de l'Ontario et l'OEO – ainsi que pour le monde entier. Le mois de juin fut marqué par la création d'un nouveau ministère fusionné, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et la nomination d'un nouveau ministre, l'honorable George Smitherman. En septembre, le conseil d'administration de l'OEO a procédé à la nomination d'un nouveau chef de la direction de l'institution.

L'année 2008 fut aussi celle de plusieurs réalisations marquantes de l'OEO. En juin 2008, le directeur des économies d'énergie de l'Ontario annonçait que la province avait atteint en fin 2007 sa première cible de réduction de la demande de pointe fixée à 1 350 mégawatts. Les initiatives en vue d'atteindre la cible intermédiaire suivante, soit une réduction additionnelle de 1 350 mégawatts d'ici la fin de 2010 vont bon train. Ces cibles intermédiaires sont autant de jalons vers la réalisation de l'objectif à long terme, une réduction de 6 300 mégawatts de la demande de pointe en Ontario d'ici 2025. Ces objectifs comptent parmi les plus audacieux en Amérique du Nord, voire dans le monde, en matière de conservation de l'énergie et l'OEO s'emploie à accélérer leur réalisation.

L'OEO a élargi son éventail de programmes d'économies d'énergie afin d'offrir des mesures incitatives aux consommateurs de tous les secteurs de marché, résidentiel, commercial et industriel. Ces programmes visent à accroître la sensibilisation aux questions d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique dans le but de réaliser des économies d'électricité substantielles et d'optimiser les capacités d'efficacité énergétique dans pratiquement chaque secteur de la sphère économique ontarienne. Pour assurer la prestation de ces programmes, l'OEO a établi des partenariats avec plus de 70 sociétés de distribution locales représentant dans leur ensemble plus de 99 pour cent des consommateurs d'électricité de la province.

En 2008, l'OEO a administré et établi des contrats de quantité et de valeur accrues pour l'acquisition de sources de production et de conservation de l'électricité. Au 31 décembre 2008, les contrats d'acquisition de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité portaient sur un total de 11 559 mégawatts. Ce volume couvrait notamment l'acquisition de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité d'une capacité de 10 147 mégawatts par l'aménagement de centrales de production à partir d'énergies renouvelables, du gaz naturel et d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité, représentant un investissement de 12,8 milliards de dollars dans le réseau d'électricité de l'Ontario.

À cela s'ajoutent 424 autres contrats transigés dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable pour la construction d'installations de production décentralisée de petite capacité à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse, représentant un potentiel de plus de 1 412 mégawatts additionnels d'électricité pour l'Ontario.

En ce qui concerne les zones confrontées à des défaillances du réseau local, des infrastructures d'approvisionnement ont été aménagées dans le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Des projets d'approvisionnement des régions de Windsor-Essex et de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph sont en cours. Ces solutions reposent sur la mise en place d'infrastructures de production et de transport combinées à des mesures de conservation de l'électricité aptes à remédier aux difficultés d'approvisionnement et répondre à la hausse de la demande.

La directive du 17 septembre 2008 émise par le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure compte parmi les événements marquants de l'année 2008. L'OEO a reçu la consigne de procéder à des ajustements du Plan pour le réseau d'électricité intégré (PREI) déposé pour examen et approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en août 2007. Il s'agit dans ce cadre d'examiner les possibilités d'accélérer la réalisation des objectifs en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et de production décentralisée ainsi que la mise en service généralisée de compteurs intelligents. L'audience sur le PREI devant la CEO a donc été temporairement suspendue à la fin septembre.

L'OEO a de plus reçu la directive de mener une consultation approfondie sur le PREI auprès des collectivités des Premières nations et des Métis et de rechercher des possibilités de partenariats avec les Autochtones en matière de production et de transport de l'électricité. L'OEO a entrepris une série de rencontres avec les représentants des collectivités autochtones en novembre 2008 et poursuit l'établissement d'ententes de partenariats et de projets de renforcement des capacités qui permettront aux Autochtones de l'Ontario de participer pleinement au processus.

Nombre de ces réalisations et projets se sont déroulés dans un contexte de graves bouleversements à l'échelle planétaire. En octobre 2008, le monde est entré dans une période d'instabilité économique qui d'un avis unanime risque de durer. En termes de projections pour l'année 2009, les États du monde entier modifient aussi rapidement qu'ils le peuvent leurs perspectives, leurs priorités et leur gestion économique pour faire face à la nouvelle conjoncture.

Mais les grands défis s'accompagnent aussi de grandes perspectives. Les défis de l'Ontario couvrent trois champs d'intervention : le besoin de revitaliser notre réseau d'électricité, la nécessité de stimuler notre économie et la volonté d'améliorer la performance environnementale du secteur de l'électricité de notre province. La transformation de ce secteur par le renforcement des initiatives de conservation des ressources énergétiques, du recours aux énergies renouvelables et de la production décentralisée permettra aussi aux Ontariens de cerner toutes les retombées potentielles de l'énergie verte au plan social, environnemental et économique et ouvrira la voie à la création d'emplois verts.

Si les nouvelles mesures envisagées par la proposition législative intitulée *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte (Loi sur l'énergie verte)* déposée en février 2009,

visent à stimuler l'économie de la province, elles offrent également tous les atouts pour élever l'Ontario au rang de chef de file mondial en matière de gestion de l'énergie. L'OEO a la ferme volonté de jouer un rôle de premier plan dans cette transformation.

En septembre 2008, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a publié l'un de ses rapports prévisionnels les plus positifs depuis l'ouverture du marché de l'électricité en 2002 concernant la fiabilité du réseau d'électricité de l'Ontario pour les dix-huit mois à venir. Ce rapport couvre la période d'activités allant d'octobre 2008 à mars 2010.

Le rapport prévisionnel de la SIERE paru à la fin décembre sur les prévisions de fiabilité du réseau de janvier 2009 à juin 2010 s'avérait également positif. Les plans de fermeture progressive de centrales thermiques alimentées au charbon se poursuivent, accompagnés de la mise en place de nouveaux modes de production moins polluants, notamment l'aménagement de centrales alimentées au gaz naturel et à l'énergie éolienne. Les secteurs d'intervention prioritaires identifiés dans le cadre de la restructuration du réseau d'électricité de l'Ontario portent sur le caractère fluctuant des diverses sources de production, les besoins opérationnels relatifs à l'implantation d'un réseau d'électricité plus respectueux de l'environnement et le besoin permanent d'amélioration du réseau de transport de l'électricité. Au cours des 18 mois à venir, des centrales de production neuves ou rénovées d'une capacité d'environ 4 000 kilowatts devraient entrer en activité. Les nouvelles installations se trouvent pour la plupart soit en cours de construction, soit déjà à l'étape de la mise en service.

En 2009, l'OEO poursuivra son action dans tous les secteurs d'activités définis dans son mandat de 2009 – planification, économies d'énergie, acquisitions et développement sectoriel – pour assurer un approvisionnement adéquat de l'Ontario en électricité. En 2008, l'OEO s'est dotée pour la première fois d'un plan d'activités triennal couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Cette démarche novatrice témoigne de la croissance et de la maturité de l'institution et démontre le savoir-faire de son personnel face aux défis auxquels est confronté le secteur de l'électricité de la province, ainsi que le prouvent les résultats des initiatives mises en œuvres depuis l'entrée en activité de l'OEO en janvier 2005.

Au cours de cette période d'activités étendue, l'OEO poursuivra ses initiatives en vue d'assurer la fiabilité et la durabilité du réseau d'électricité de la province au profit des consommateurs ontariens. Dans ce cadre, elle mettra au point des mesures aptes à éliminer les obstacles à l'implantation d'un mode durable et rentable de conservation, de fourniture et de transport de l'électricité.

L'une des interventions majeures de l'année 2009 ciblera le renforcement des capacités qui contribueront à la création d'emplois verts dans le secteur des services éconergétiques de l'Ontario. Avec l'adoption de la *Loi sur l'énergie verte*, l'OEO renforcera le processus

d'approvisionnement du réseau d'électricité l'Ontario à partir d'énergies renouvelables, de sources d'énergie verte et de production décentralisée. Ce virage vers un mode de production plus local et décentralisé et le recours accru à des technologies à haut rendement énergétique pour atteindre les cibles de conservation de l'énergie commence à créer de nouveaux emplois verts dans des secteurs de services naissants ou croissants et renforce ainsi la vigueur économique de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario prévoit que cette nouvelle législation donnera lieu à la création de 50 000 emplois en trois ans.

L'OEO poursuivra également ses activités de promotion d'une culture tournée vers les économies d'énergie en assurant la coordination et le financement de projets de conservation, en contribuant à l'élimination des obstacles à la mise en oeuvre de mesures de conservation de l'électricité et en assurant la prestation de programmes d'économies d'énergie conjointement avec les partenaires concernés.

Parallèlement à son travail sur le PREI, en 2009 l'OEO s'emploiera à accélérer la mise en place d'infrastructures de production rentables axées sur la conservation et les énergies renouvelables et entreprendra des travaux préparatoires à l'aménagement de réseaux de distribution qui permettront l'exploitation de nouvelles sources d'énergies renouvelables. En attendant l'approbation du Plan ou des directives à l'effet de poursuivre sa mise en oeuvre, l'OEO continuera également de peaufiner le cadre d'appui à la réalisation de projets particuliers définis dans le PREI.

En 2009, l'OEO poursuivra aussi les travaux d'établissement de plans régionaux d'approvisionnement en électricité, particulièrement dans les zones de la province confrontées à des difficultés pressantes et émergentes dues aux défaillances du réseau local. Dans ce cadre, elle assurera la coordination et le soutien de la mise en oeuvre de solutions intégrées privilégiant le recours à des sources d'approvisionnement axées sur la conservation de l'énergie, les énergies renouvelables et la production décentralisée avant toutes autres options.

La technologie est l'outil par excellence pour aider les consommateurs à comprendre leurs habitudes d'utilisation de l'électricité et mieux en gérer les coûts. Au début du mois de février, le Smart Grid Forum, un groupe réunissant de nombreux intervenants du secteur de l'électricité, publiait un rapport recommandant les mesures à prendre pour doter l'Ontario d'un réseau intelligent de distribution de l'électricité. L'application de ces mesures permettra un acheminement bilatéral de l'information sur l'approvisionnement en électricité entre les consommateurs et leurs fournisseurs. Participant actif de ce groupe, l'OEO travaillera avec ses partenaires du secteur de l'électricité à la création d'un réseau adapté à l'ère numérique.

En conclusion, notre parcours, de 2009 à 2011 et au-delà nous promet des défis aussi complexes que passionnants. Si de grands progrès ont été réalisés en vue d'assurer et maintenir un approvisionnement adéquat de la province en électricité, le travail est loin d'être terminé. L'OEO continuera de prendre toutes les mesures qui mèneront l'Ontario à bénéficier d'un réseau d'électricité durable à long terme.

John M. Beck, président

Colin Andersen, chef de la direction

Compte rendu de l'année 2008

Réalisation des objectifs d'économies d'énergie de l'Ontario

En juin 2008, le directeur des économies d'énergie de l'Ontario annonçait que la province avait atteint en fin 2007 sa première cible intermédiaire de réduction de la demande de pointe fixée à 1 350 mégawatts. Les efforts portent à présent sur la deuxième cible intermédiaire, soit une réduction additionnelle de 1 350 mégawatts de la demande de pointe d'ici la fin de l'année 2010.

L'objectif à long terme cible une réduction de la demande de pointe d'un volume total de 6 300 mégawatts d'ici la fin de l'année 2025 – un volume équivalent à la consommation d'un usager sur cinq. Ces objectifs comptent parmi les plus audacieux dans ce domaine en Amérique du Nord. L'OEO étudie actuellement des mesures aptes à accélérer leur réalisation.

Initiatives de l'OEO en matière d'économies d'énergie

Pour soutenir la réalisation des objectifs de conservation de l'électricité de l'Ontario, l'OEO intervient sur trois fronts complémentaires, mais distincts : les mesures incitatives, le renforcement des capacités et sur le long terme, la modification des habitudes de consommation.

L'OEO offre des *mesures incitatives* telles que des rabais sur les prix d'appareils à haut rendement énergétique ou des primes d'encouragement aux usagers du secteur industriel ou commercial qui réduisent leur demande en périodes de pointe. Ces mesures sont d'une contribution majeure à l'atteinte de l'objectif fixé pour 2010. Le *renforcement des capacités* vise à apporter aux utilisateurs du réseau et aux partenaires du secteur des services éconergétiques toutes les connaissances et les ressources qui leur permettront de contribuer à la conservation des ressources et à l'efficacité énergétique. Les activités menées dans ce cadre couvrent la création de nouveaux réseaux de prestation de services éconergétiques, le renforcement des capacités des réseaux de prestation de services existants, telles les sociétés de distribution locales (SDL), par des programmes de formation et de sensibilisation et l'information accrue des prestataires et des utilisateurs de biens et de services sur les comportements propices à l'efficacité énergétique. La *modification des habitudes de consommation*, visant à l'instauration de pratiques de conservation judicieuses et l'implantation d'un marché de produits et de services régis par le principe de l'efficacité énergétique, constitue l'un des objectifs à long terme de l'OEO. Le besoin de recourir aux mesures incitatives diminuera au fur et à mesure du renforcement des capacités du marché et de la rationalisation des codes et des normes de rendement énergétique.

Mise en œuvre et maintien d'un éventail de programmes d'économies d'énergie

L'OEO a choisi de diversifier ses programmes d'économies d'énergie pour donner à ses initiatives en matière d'efficacité énergétique une portée globale autant que rentable. Ainsi, certains programmes sont consacrés à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande alors que d'autres couvrent un ou plusieurs aspects de la conservation de l'électricité.

L'éventail de programmes de conservation de l'électricité défini dans le plan d'activités 2008 de l'OEO vise la réalisation des objectifs d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de renforcement des capacités dans pratiquement tous les secteurs du tissu économique de l'Ontario. Il comporte quatre programmes : résidentiel, commercial, industriel et de soutien. Chacun de ces programmes englobe plusieurs projets, indiqués dans le tableau 1, page 12.

Parallèlement aux projets destinés aux consommateurs des secteurs résidentiel, commercial et industriel, l'OEO a mis en œuvre un programme de soutien à la création de nouveaux produits axés sur la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique, de nouveaux services répondant aux objectifs de l'Ontario en matière d'économies d'énergie et des méthodes de prestation novatrices, essentiellement par l'entremise du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique. Ces programmes sont assurés par un large éventail de prestataires dont l'OEO, les services de distribution d'électricité et de gaz naturel, le gouvernement de l'Ontario et les entreprises de gestion de l'énergie.

De 2005 à 2007, l'OEO s'est essentiellement consacrée à l'élaboration des programmes d'économies d'énergie, au plan de leur conception, de leur mise au point, de leur prestation et des méthodes de mesure et de vérification de leur rendement. En 2008, l'OEO a poursuivi la mise en œuvre de son éventail de programmes d'économies d'énergie dans tous les secteurs. Elle s'est attachée en priorité aux aspects de la gestion des programmes portant notamment sur le renforcement et l'élargissement des réseaux de prestation ainsi que sur l'évaluation, la vérification et la communication des résultats. Plusieurs de ces initiatives ont donné des résultats probants en 2008. Plusieurs nouveaux projets, indiqués dans le tableau 1, ont été lancés pour offrir aux Ontariens une gamme plus diversifiée de mesures incitatives et de débouchés en matière de conservation et d'efficacité énergétique.

En 2008, les sociétés de distribution locales sont restées des partenaires de premier plan dans la prestation des programmes d'économies d'énergie à l'intention des usagers des secteurs résidentiel et commercial de l'Ontario. Plus de 70 sociétés de distribution locales, représentant en tout plus de 99 pour cent des utilisateurs du réseau d'électricité, se sont associées à l'OEO pour assurer la prestation d'au minimum une de ses initiatives en matière d'économies d'énergie.

Évaluation des programmes d'économies d'énergie

L'OEO apporte des améliorations constantes à ses programmes d'économies d'énergie en vue d'atteindre un niveau maximal d'économies d'énergie et de réduction de la demande. Pour ce faire elle a recours à un cadre d'évaluation, mesure et vérification (EM&V) rigoureux et des enquêtes de marché. En 2007, l'OEO a mis au point un cadre d'évaluation du programme de l'énergie permettant de mesurer avec précision le degré d'économies d'électricité et de réduction de la demande découlant des programmes d'économies d'énergie financés à même son budget et de générer des données plus pertinentes à l'appui des prévisions et des vérifications touchant au potentiel de conservation.

En 2008, ce cadre a fait l'objet de plusieurs ajustements, incluant notamment la conception d'un processus EM&V spécifique aux projets de réponse à la demande qui sera appliqué en 2009. Au cours des trois dernières années, l'OEO a travaillé à la mise au point de techniques d'évaluation, de mesure et de vérification de ses programmes d'économies d'énergie propres à produire des résultats d'une notoriété internationale.

Tableau 1 : Initiatives menées dans le cadre des programmes d'économies d'énergie de l'OEO de 2008

Résidentiel	Commercial	Industriel	Soutien
« À l'assaut des vieux frigos »	Incitatifs à la modernisation des systèmes d'électricité	Projet de réponse à la demande 1	Fonds pour les économies d'énergie
Concours « Vive l'été »*	Nouvelles constructions à haut rendement énergétique*	Projet de réponse à la demande 3*	Fonds de développement technologique
<i>peaksaver</i> ®	Campagne-éclair de coupons-rabais CKC*		Sensibilisation à la conservation de l'énergie
Fête aux économies « Chaque kilowatt compte »	Immeubles résidentiels		
Programme personnalisé des SDL*	Programme global pour Toronto		
Projet pilote d'économies d'énergie à l'intention des Autochtones	Remise en service de centrales de refroidissement*		
« Remises rafraîchissantes »			

*Lancé en 2008.

Les évaluations et les résultats EM&V combinés aux sondages sur les retombées des programmes ainsi qu'aux résultats d'expériences menées par des tiers, génèrent des données utiles à la conception et la mise au point des programmes. Ces données permettent à l'OEO d'ajuster ses programmes pour en renforcer l'efficacité. En 2008, ces données ont permis de parfaire plusieurs initiatives, dont le programme « À l'assaut des vieux frigos ». L'OEO a également conçu un plan d'évaluation de chacune des initiatives de conservation de l'énergie en cours en 2008 et procédé à l'évaluation de ces activités en vue d'en améliorer leur rendement futur. Les résultats de ces évaluations seront publiés au troisième trimestre de l'année 2009. De plus, six de ces initiatives lancées en 2007 ont fait l'objet d'évaluations détaillées dont les résultats sont disponibles sur le site Web de l'OEO. Chacune des initiatives menées dans le cadre des programmes d'économies d'énergie de l'OEO durant la période d'activités 2008 à 2010 fera l'objet d'au moins une évaluation approfondie au cours de ce cycle triennal.

Promotion d'une culture de conservation de l'énergie en Ontario

Bâtir une culture tournée vers l'efficacité énergétique est une tâche qui demande plusieurs années d'efforts soutenus et rigoureux. Ce processus exige également la participation d'une grande diversité d'intervenants, depuis tous les niveaux de l'administration publique jusqu'aux services de distribution d'électricité et de gaz naturel, depuis les entreprises privées et les organismes non gouvernementaux jusqu'aux particuliers.

Le Bureau des économies d'énergie, dirigé par le directeur des économies d'énergie de l'Ontario a joué un rôle prépondérant dans la gestion et la coordination des activités de sensibilisation et de promotion d'une culture tournée vers l'efficacité énergétique à l'échelle de la province. Le directeur des économies de l'Ontario a consacré une grande partie de ses initiatives à l'encouragement et la reconnaissance de nombreux pionniers de la conservation et de l'efficacité énergétique en Ontario. Depuis sa nomination en 2005, le chef des économies d'énergie de l'Ontario s'est rallié des participants de toute la province pour la promotion des principes d'efficacité énergétique. En 2008, il décernait des certificats de reconnaissance à 54 particuliers et organismes qui avaient fait preuve d'exemplarité dans ce domaine.

Preuve de leur efficacité, en 2008, les initiatives de réponse à la demande de l'OEO, qui sont des processus de conservation de l'énergie flexibles, applicables à l'année longue et porteurs de valeur réelle, ont pris de l'ampleur.

Réponse à la demande 3 : cette initiative qui engage formellement les entreprises industrielles et commerciales à diminuer leur consommation d'électricité afin de réduire la demande en période de pointe fut inaugurée début août 2008 et activée pour la première fois le 6 août de cette même année. Activé à de nombreuses reprises par la suite, le processus a permis de réduire la demande et soulager le réseau d'électricité à hauteur du plein volume de mégawatts défini par les ententes. L'OEO prévoit que 2009 verra une augmentation significative du nombre de participants à ce type de contrat et du volume de mégawatts négocié.

Les participants se rencontrent chaque mois pour communiquer leurs observations et leurs résultats. Au vu des informations recueillies, l'OEO a modifié les modalités de l'initiative de 2009 afin d'en faciliter l'accès aux commerces et aux détaillants.

Réponse à la demande 1 : en 2008, cette initiative de réponse à la demande établie sur le principe d'une entente informelle a généré des économies de près de 122 mégawatts et l'adhésion de 10 nouveaux usagers. Selon les prévisions, en 2009 plusieurs des participants à cette initiative adhéreront au programme de réponse à la demande 3 et de nouveaux participants s'inscriront au programme de réponse à la demande 1.

Réponse à la demande 2 : ce programme incitatif à l'intention des grandes entreprises industrielles et de fabrication a été lancé à la mi-janvier 2009. Aux termes de cette entente, les participants conviennent de reporter en périodes hors pointe leurs activités générant une forte sollicitation du réseau.

Plus de 41 500 consommateurs ont participé au **peaksaver**, un programme de réduction de la demande d'électricité à l'intention du secteur résidentiel et des petites entreprises consistant à débrancher temporairement les systèmes de climatisation en périodes de forte demande. Au cours de l'été 2008, ce processus a été activé à cinq reprises sur l'ensemble de la province.

Les initiatives dans ce domaine s'appliquent également aux entreprises, aux industries ainsi qu'à tous les échelons des administrations publiques. Les pratiques exemplaires des collectivités locales seront autant de facteurs d'incitation à la réalisation d'initiatives de ce type et de contribution à la mise en place de mesures coordonnées qui permettront à l'Ontario d'atteindre ses cibles d'économies d'énergie et d'accroître son efficacité énergétique. En réponse à la demande lancée en 2007 par le directeur des économies d'énergie de l'Ontario, à la fin de l'année 2008, 17 collectivités représentant ensemble 50 pour cent de la population de la province avaient créé des postes de responsables

municipaux des économies d'énergie. Dans son rapport annuel rendu public en novembre 2008, le directeur des économies d'énergie de l'Ontario élargissait la portée de cette initiative en recommandant aux entreprises et aux institutions de nommer des responsables des économies d'énergie chargés d'assurer à l'interne la promotion de mesures propices à la conservation de l'énergie.

Le travail de sensibilisation en vue de rallier l'intérêt des Ontariens à l'égard des questions énergétiques et leur participation à des activités tournées vers les économies d'énergie présente plusieurs défis particuliers : le caractère immatériel de l'électricité, la nécessité d'un engagement collectif et la difficulté à mesurer concrètement tous les paramètres de cette participation.

Un programme d'économies d'énergie de l'OEO permet le recyclage des vieux appareils électroménagers et la création de nouveaux emplois.

En novembre avait lieu le ramassage du 100 000^{ème} réfrigérateur, dans le cadre du programme « À l'assaut des vieux frigos ». Cette initiative de l'OEO menée en partenariat avec plus de 70 sociétés de distribution locales s'adressait aux consommateurs du secteur résidentiel. L'enlèvement des appareils a été effectué par ARCA Canada qui s'est chargée ensuite de les détruire par des méthodes respectueuses de l'environnement dans son usine d'Oakville. L'élimination de ces vieux appareils énergivores a eu comme effet de réduire le gaspillage d'électricité et de créer près de 100 emplois verts.

L'une des initiatives marquantes entreprise par l'OEO en 2008 en vue de promouvoir davantage la conservation de l'énergie et d'y impliquer le plus grand nombre possible de participants en prévision de la demande de pointe de l'été, fut le lancement de la première Semaine de la conservation d'énergie du 25 au 31 mai à l'échelle de la province. Coordinée par l'OEO et menée en partenariat avec le ministère de l'Énergie, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et la Electricity Distributors Association, cette campagne a donné lieu à une semaine d'activités de terrain intensives pour sensibiliser les collectivités à l'utilisation judicieuse de l'électricité. La deuxième Semaine de la conservation d'énergie se tiendra du 17 au 23 mai 2009. Des renseignements détaillés à ce sujet sont disponibles sur le site www.energyconservationweek.ca.

En reconnaissance de l'importance d'un mécanisme de mesure de la conservation de l'énergie et des difficultés à réaliser cet exercice, l'une des neuf recommandations émises par le directeur des économies d'énergie dans son rapport annuel de 2008 portait sur la mise au point et l'application d'un plan de mesure et de vérification de la conservation de l'énergie à l'intention des instances impliquées dans ce dossier, y compris le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Les autres recommandations portaient sur les normes de rendement énergétique minimal applicables aux bâtiments et aux produits énergivores, sur l'amélioration du taux de rendement énergétique des

édifices neufs et rénovés et sur l'installation de compteurs divisionnaires dans les immeubles d'habitation et les immeubles commerciaux.

Sensibilisation à la conservation de l'énergie

Pour soutenir tous ses programmes d'économies d'énergie et favoriser l'implantation d'une culture de conservation des ressources énergétiques en Ontario, l'OEO a fréquemment recours à une stratégie d'information et de promotion d'images de marques. Dans le cadre de cette initiative, l'OEO a créé la formule générique « Chaque kilowatt compte », une marque de commerce utilisée par ses partenaires de prestation de programmes qui fait référence à tous les programmes de sensibilisation financés par l'institution.

En 2008, l'OEO a relancé le site Web de ses campagnes de sensibilisation « Chaque kilowatt compte » (www.chaquekilowattcompte.ca) afin d'offrir aux Ontariens un éventail d'informations plus diversifiées et étoffées sur les questions relatives à la conservation de l'énergie. Le site comprend une section éducative interactive « Le coin des enfants » où les enseignants trouveront aussi du matériel pédagogique téléchargeable à l'appui de leurs cours de formation sur la conservation de l'énergie. Il propose également des renseignements détaillés et des études de cas destinés à toutes les branches d'activités, incluant les secteurs commercial, institutionnel, industriel et agricole.

En 2008, l'OEO a donné suite à deux directives ministérielles à l'effet de publier des messages promotionnels sur la conservation de l'énergie dans le cadre de soutien des grandes campagnes ministérielles de sensibilisation des consommateurs du secteur résidentiel aux économies d'énergie.

L'OEO reçoit le prix de reconnaissance « Promoteur ENERGY STAR® de l'année ».

En juin 2008, Ressources naturelles Canada décernait à l'OEO le prix de reconnaissance « Promoteur ENERGY STAR de l'année » en récompense de ses initiatives « Chaque kilowatt compte » et « Remises rafraîchissantes » lancées en 2007. Cette récompense fait partie des neuf prix ENERGY STAR pour la transformation du marché décernés chaque année afin de souligner les pratiques d'excellence en matière de commercialisation et de promotion de produits ENERGY STAR de plus haute performance énergétique. Le prix de l'OEO a été remis à Paul Shervill par le député David Anderson.

Analyse des comportements et des intérêts à l'égard de la conservation de l'énergie

Les études de marché menées par l'OEO en 2008 portaient sur trois objectifs : recueillir des données à l'appui de sa stratégie de conception et de prestation des programmes destinés aux secteurs résidentiels et commerciaux, suivre les résultats de ses initiatives relatives au secteur résidentiel et évaluer les suites à donner à la promotion de la devise

« Chaque kilowatt compte » comme marque générique de ses programmes d'économies d'énergie.

Ces recherches couvraient des sondages d'opinion publique à l'échelle provinciale (décrits dans l'encadré de la page 19) et des sondages de marché sur les perceptions relatives aux programmes résidentiels. Elles ont également fait appel à des groupes de consultation formés de représentants de sociétés de distribution locales de l'ensemble du territoire en vue de déterminer des mesures de participation plus incitatives à l'initiative de réponse à la demande *peaksaver*, à des consultations auprès des grandes entreprises, à des groupes de concertation formés de représentants de ce milieu en vue de déterminer la teneur des programmes d'économies d'énergie à l'intention des entreprises ainsi qu'à des groupes de concertation sur le positionnement et la stratégie de promotion concernant la marque générique « Chaque kilowatt compte ».

En janvier 2009, l'OEO recevait le prix de reconnaissance de réalisations exceptionnelles en étude et évaluation de marché décerné par la Association of Energy Services Professionals. Le programme de récompense annuel institué par cet organisme des États-Unis souligne les pratiques d'excellence en matière de services énergétiques dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre de programmes d'énergie, les techniques de communications commerciales et les études de marché dans ce secteur.

Promotion et soutien du secteur des services éconergétiques de l'Ontario

Nombre des initiatives menées par l'OEO en 2008 ciblaient le renforcement des compétences et des connaissances des prestataires du secteur des services éconergétiques et d'autres intervenants du marché et la sensibilisation accrue des consommateurs d'électricité aux différents moyens de conserver l'énergie.

Pour aider le marché à réaliser plus efficacement les objectifs de conservation des ressources énergétiques et soutenir l'évolution croissante du secteur des services éconergétiques, l'OEO a centré sa stratégie d'intervention sur les prestataires de programmes d'économies d'énergie, notamment les sociétés de distribution locales, les circuits de distribution et d'autres interlocuteurs influents ainsi que sur les consommateurs. Elle a mené dans ce cadre des activités de formation, de certification, de conception et de publication d'outils et documents informatifs et de mobilisation directe des prestataires de services.

Plusieurs des initiatives de l'OEO visaient spécifiquement à doter le secteur des services éconergétiques des ressources requises pour fournir des services axés sur l'efficacité énergétique et participer à l'instauration d'une culture tournée vers les économies d'énergie. C'est dans cette optique que s'est tenu en novembre un symposium organisé par l'OEO à l'intention des intervenants engagés pour assurer la prestation des programmes d'économies d'énergie financés par l'institution. L'événement visait à donner aux participants l'occasion de communiquer et approfondir leurs connaissances sur les technologies relatives à l'efficacité énergétique, y compris sur les possibilités de création et de modernisation des systèmes et les pratiques exemplaires dans ce domaine.

Près de 120 interlocuteurs du secteur des services éconergétiques ont participé à cette rencontre très appréciée.

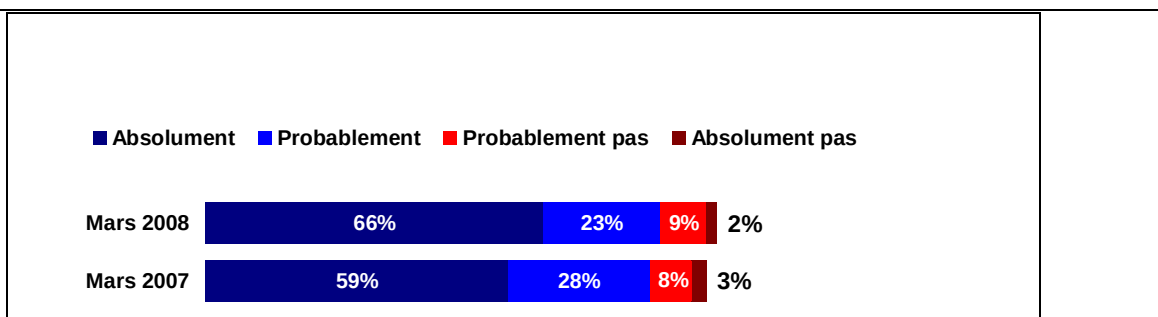
L'un des grands avantages du développement du secteur des services éconergétiques tient à ce qu'il est générateur de nouveaux emplois verts en Ontario, tels ceux créés par le projet « À l'assaut des vieux frigos ». Il a également généré la création de nouveaux emplois de soutien à la fonction d'évaluation, mesure et vérification des résultats. À ce propos, l'OEO encourage le recours à des spécialistes agréés en mesure et vérification pour effectuer l'évaluation de projets d'efficacité énergétique à plus grande échelle. L'OEO envisage également de financer les séances de formation et les sessions d'examen à l'intention des personnes qui travailleront dans cette spécialité en 2009. L'OEO prévoit qu'avec l'expansion des activités du programme, le secteur des services éconergétiques suscitera un plus fort intérêt des investisseurs, ce qui aura pour conséquence de générer davantage de débouchés d'emploi.

Les résultats des sondages effectués en 2008 indiquent que les Ontariens portent un intérêt croissant à la conservation de l'électricité. Les gens s'informent davantage sur les moyens d'utiliser plus judicieusement l'électricité et la majorité des personnes interrogées ont rapporté avoir pris des initiatives en vue de réduire leur consommation d'électricité chez eux.

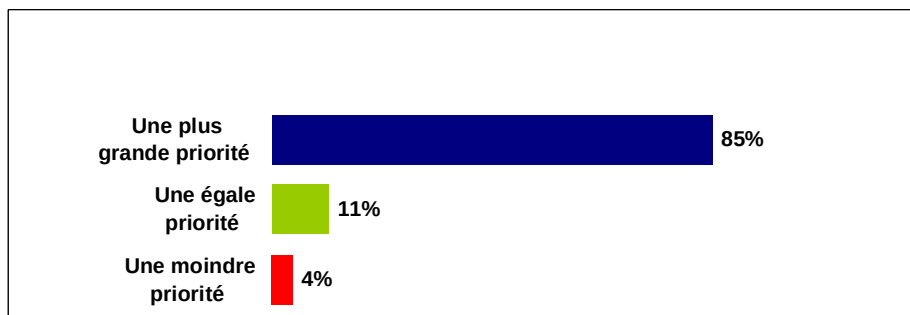
Près des deux tiers des participants aux sondages, soit un peu plus qu'en 2007, pensent être parfaitement en mesure de contribuer à la réduction de la consommation d'électricité totale de la province. Et une écrasante majorité, 85 pour cent d'entre eux, ont rapporté qu'ils veillaient davantage qu'en 2007 à utiliser judicieusement l'électricité chez eux. Depuis 2007, de plus en plus d'Ontariens citent les économies de coûts et leur volonté de contribuer à la réduction des effets nuisibles sur l'environnement comme étant leurs principaux facteurs d'incitation à la conservation de l'électricité.

Il semble également qu'au fil des années les Ontariens adoptent des comportements plus affirmés à l'égard de la conservation des ressources énergétiques. Fait digne de remarque, au fur et à mesure où les gens acquièrent des réflexes élémentaires de conservation (par exemple, éteindre des lampes lorsque leur utilisation n'est pas nécessaire et acheter des ampoules fluocompactes) et qu'ils intègrent des gestes plus complexes (tels que l'utilisation plus efficace des appareils électroménagers et l'achat d'appareils à haut rendement énergétique), ils sont, plus qu'en 2007, portés à reconnaître qu'ils font moins que « tout leur possible » pour économiser l'électricité. Ces résultats, disponibles sur le site Web de l'OEO indiquent que d'autres types de mesures de sensibilisation restent encore à explorer pour renforcer le processus de conservation des ressources énergétiques dans la province.

Les particuliers peuvent grandement contribuer à réduire le volume total de consommation d'électricité de la province.



La consommation judicieuse de l'électricité à la maison est plus ou moins devenue l'une de vos priorités personnelles au cours de l'année passée.



Source : *Sondages de l'OEO sur les comportements et les habitudes en matière de conservation de l'électricité, Q3 2008, août 2008.*

Travail avec les partenaires du secteur des services éconergétiques

Les programmes et l'information sur les économies d'énergie peuvent être acheminés aux consommateurs de multiples façons. En effet, l'implantation d'un marché durable de services axés sur l'efficacité énergétique repose sur la participation de nombreux circuits de distribution proches des consommateurs. En 2008, l'OEO a poursuivi son travail en partenariat avec les sociétés de distribution locales et un nombre croissant de fournisseurs de services éconergétiques pour assurer la réalisation des objectifs de l'Ontario en matière d'économies d'énergie. Les sociétés de distribution locales sont restées l'une des voies stratégiques de promotion de la conservation de l'électricité en Ontario, en assurant la prestation des programmes d'économies d'énergie, l'identification des possibilités de réduction de la consommation d'électricité et la sensibilisation de la population.

Pour la mise en œuvre de ses programmes d'économies d'énergie, l'OEO a continué de miser sur l'établissement et le renforcement de relations avec d'autres prestataires de services tels des détaillants, des associations du secteur de l'électricité et des organismes d'experts-conseils, dont la Building Owners and Managers Association, le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute et Green\$aver, un organisme sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Soutien aux nouvelles initiatives en matière d'économies d'énergie

Le Fonds pour les économies d'énergie apporte un soutien à la réalisation de projets pilotes sectoriels axés sur des mesures concrètes dans le domaine de la conservation de l'électricité. Dans ce cadre, le Fonds expérimente des idées de programmes, travaille avec des segments de marché non commercialisés ou sollicite et assure la mise au point de projets de formation ciblée sur le renforcement des capacités. Les résultats obtenus sont communiqués aux intéressés du segment de marché concerné, aux autres gestionnaires de programmes ainsi qu'au personnel de l'OEO et permettent de déterminer les composantes de programmes futurs.

Pour renforcer davantage les capacités et les connaissances des bénéficiaires du financement, le Fonds organise en novembre de chaque année une rencontre de « communauté d'expertise » qui permet aux chefs de file en matière de conservation d'échanger sur leurs expériences et de discuter des pratiques exemplaires dans ce domaine. En 2008, la rencontre a été élargie afin d'en ouvrir l'accès à un plus grand nombre de participants et de couvrir un éventail plus diversifié d'activités. Près de 100 personnes venant de multiples secteurs d'activités ont participé à l'événement. En 2008, le Fonds a également lancé une série de séminaires en ligne pour permettre aux bénéficiaires d'échanger plus régulièrement sur leurs activités.

Le budget 2008 du Fonds pour les économies d'énergie s'élevait à 3 millions de dollars. Depuis 2005, le Fonds a octroyé 8,6 millions de dollars au financement de projets pilotes de conservation de l'électricité dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel de la sphère économique de l'Ontario. Cet investissement a généré un financement de levier additionnel de 15 millions de dollars provenant de sources externes. En 2008, le Fonds a procédé pour la première fois à des demandes de déclarations d'intérêt thématiques, ciblant pour la plupart le renforcement des capacités des gestionnaires de l'énergie et des exploitants d'immeubles et la création de stages coopératifs sur l'efficacité énergétique l'intention des élèves du secondaire. Cette démarche sera de nouveau appliquée en 2009 pour solliciter des demandes de financement de projets répondant directement aux besoins identifiés.

En 2008, le Fonds pour les économies d'énergie a approuvé 15 nouveaux projets afférents à de nombreux secteurs tels les habitations à loyer modéré, le secteur public élargi et les édifices commerciaux ainsi qu'un projet pilote d'amont sur les biens de consommation électroniques. Des renseignements plus détaillés sur les projets financés jusqu'à présent et les études de cas effectuées sont disponibles sur le site www.powerauthority.on.ca/cfund.

L'Ontario reçoit la cote « A » pour ses initiatives en matière de conservation de l'énergie.

Au mois d'août, l'Alliance de l'Efficacité Énergétique du Canada, qui note les performances des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en matière de conservation des ressources en électricité, a décerné à l'Ontario la cote « A » sur son dernier bulletin de rendement. Cette note est de loin très supérieure à la cote « D+ » que l'Ontario s'était mérité en 2001. Dans son rapport, l'Alliance déclarait qu'au cours des quatre dernières années, l'Ontario était celle de toutes les provinces à avoir enregistré les progrès les plus remarquables en matière d'économies d'énergie. Cette cote « A » rend hommage aux consommateurs du réseau d'électricité de l'Ontario tout autant qu'aux gouvernements, aux municipalités, aux institutions publiques et aux associations professionnelles de l'Ontario ainsi qu'à tous les partenaires de prestation des programmes d'économies d'énergie de l'OEO, en particulier les sociétés de distribution locales.

Conception de nouvelles technologies habilitantes

Le Fonds de développement technologique assure le financement de projets axés sur la création et la commercialisation de technologies ou d'applications capables d'améliorer l'approvisionnement ou la conservation des ressources en électricité. En 2008, l'OEO a entrepris de procéder à l'évaluation de technologies et de pratiques naissantes et émergentes dont l'implantation sur le marché ontarien pourrait être accélérée par un financement prioritaire du Fonds ou par leur intégration dans les programmes d'économies d'énergie actuels.

Cette décision a permis au Fonds de déterminer trois catégories de technologies de conservation à privilégier dans le cadre de sa stratégie d'investissement de 2009 à 2010 : les dispositifs d'éclairage à haut rendement énergétique, les équipements de réfrigération et de refroidissement de prochaine génération ainsi que les systèmes intégrés de pointe pour les centres de contrôle des immeubles. Plusieurs grands organismes de services publics du Canada et des États-Unis concernés par les technologies émergentes ont souscrit à ce choix de technologies de conservation qui seront à la base des initiatives de financement collectif prioritaire des prochaines années.

En 2008, le Fonds de développement technologique a assuré le financement de 11 projets à raison d'un investissement total de 1,9 millions de dollars. Ces projets ont généré un financement de levier de 24,7 millions de dollars provenant de contributions externes. Depuis sa création en 2006, le Fonds a financé 30 projets pour un octroi total de 3,1 millions qui ont généré un financement de levier de 35,6 millions provenant de contributions externes. De plus amples renseignements relatifs aux projets financés jusqu'à présent et aux études de cas sélectionnées sont disponibles sur le site www.powerauthority.on.ca/tdfund .

À la mi-juin, l'OEO a tenu, conjointement avec Ressources naturelles Canada, les Centres d'excellence de l'Ontario et CEATI International Inc., un séminaire sur des nouveaux types d'accumulateurs électriques.

Les organisateurs du séminaire ont choisi d'accorder la priorité au développement de ces technologies et applications parce qu'elles ont le potentiel d'accélérer la pénétration des technologies d'énergies renouvelables et de faciliter la mise en place de mesures de conservation des ressources énergétiques axées sur le consommateur. La rencontre avait pour objectif de présenter aux participants une vue d'ensemble des technologies actuelles en matière d'accumulateurs électriques, d'identifier les diverses possibilités de mise en marché de ces nouvelles technologies en Ontario et d'examiner les obstacles à leur implantation. Les résultats de cet atelier servent à l'élaboration de projets pilotes qui permettront de démontrer la viabilité commerciale de ces applications et d'accélérer leur mise en marché en Ontario.

Réalisation des objectifs d'économies d'énergie à long terme

Si l'OEO n'est pas en mesure de transformer à elle seule le marché des produits éconergétiques, elle a toutefois un rôle crucial à jouer tant au plan de la planification que de la mise en œuvre de programmes qui soutiennent, favorisent et accélèrent le processus de transformation.

L'implantation d'une structure de conservation durable des ressources énergétiques repose sur la conception d'un plan à long terme de mise en œuvre de programmes et d'activités qui déboucheront sur des pratiques de conservation judicieuses et la prépondérance sur le marché de produits et de services éconergétiques. En 2008, l'OEO a entrepris la mise en place d'un plan d'économies d'énergie à l'intention des secteurs résidentiel, commercial et industriel englobant des cibles d'économies réalisables d'ici 2025 dans chacun de ces secteurs et un ensemble de procédés à l'appui de ces objectifs, notamment l'application de codes et de normes. Ce plan sert d'outil de référence pour l'élaboration des prochains programmes d'économies d'énergie et le choix de projets à entreprendre dans le cadre d'initiatives à court terme telles le Fonds pour les économies d'énergie et le Fonds de développement technologique.

Une subvention accordée en 2008 par le Fonds de développement technologique permet à REGEN Energy Inc., une entreprise de Toronto, de perfectionner son « EnviroGrid », un dispositif de contrôle de la charge électrique prêt-à-brancher.

L'entreprise REGEN fabrique des petits appareils de contrôle destinés aux consommateurs du secteur commercial qui permettent à ces derniers de réduire leurs factures mensuelles de consommation d'électricité et de primes de puissance. Ces dispositifs sont branchés aux réseaux d'alimentation d'appareils utilisés par intermittence, tels les compresseurs, les pompes et les climatiseurs.

L'entreprise REGEN propose des méthodes de réduction de la demande à partir de dispositifs faciles à installer et d'un coût nettement plus abordable que celui des projets conventionnels actuels de rénovation des systèmes et des appareils de contrôle automatique des bâtiments. En termes plus précis, ces dispositifs n'exigent plus l'intervention continue du gestionnaire des installations. De plus, comme ces appareils sont modulaires, il est très facile d'en ajouter autant que nécessaire au fur et à mesure de l'expansion de l'installation. La prochaine génération de dispositifs « EnviroGrid » comportera également une capacité de réponse à la demande qui se déclenchera à l'envoi de signaux de demande de réduction de la consommation émis par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Cette phase de mise au point permettra également d'adapter le produit en vue de sa production à grande échelle. Les premiers résultats donnent à penser que la demande pour les technologies REGEN ira en s'accroissant.

Renforcement de l'efficacité énergétique par l'application de codes et de normes

Les recherches démontrent que l'une des façons les plus rentables de renforcer l'efficacité énergétique passe par la mise en place de codes et de normes plus rigoureux. Si l'OEO n'a pas autorité de modifier les codes et les normes, elle tient un rôle stratégique dans la planification de mesures propices à leur modification. Le PREI prévoit que les économies d'énergie seront réalisées en grande partie par la modification des codes du bâtiment et des normes de rendement des appareils ménagers et des équipements.

C'est pourquoi l'OEO appuie activement les initiatives visant à intégrer des critères d'efficacité énergétique plus rigoureux dans les codes du bâtiment et les normes de rendement des appareils électriques et des équipements divers. Ces changements relevant de la responsabilité du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, l'OEO a continué de travailler en étroite collaboration avec ces instances en 2008. L'OEO est également restée attentive aux initiatives et aux meilleures pratiques dans ce domaine à l'échelle nationale et internationale afin d'orienter et d'améliorer ses propres interventions sur la question. Elle a de plus travaillé avec d'autres interlocuteurs clés, notamment l'Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers et divers

fabricants de ces types de produits en vue de déterminer les moyens de transformer durablement ce secteur de services.

L'OEO a participé à plusieurs initiatives nationales et internationales en matière de transformation du marché, dont le Forum sur le leadership en matière d'efficacité énergétique présidé par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, qui appuie les réglementations fédérales et provinciales touchant aux normes de rendement énergétique minimal et coordonne les initiatives de transformation du marché sur tout le territoire canadien.

Doter l'Ontario d'un approvisionnement en électricité à partir d'énergies propres et respectueuses de l'environnement

Parallèlement aux initiatives d'économies d'énergie mises en œuvre pour apporter des solutions aux défis du secteur de l'électricité de l'Ontario et réaliser son mandat de doter la province d'un réseau d'électricité fiable et durable, l'OEO fournit l'approvisionnement nécessaire en électricité à partir de sources de production diverses. Pour assurer la mise en place d'infrastructures de production aptes à répondre à la demande, l'OEO agit à titre de contrepartie financière solvable qui incite à l'investissement dans le réseau d'électricité de la province.

En 2008, l'OEO a centré ses priorités sur l'acquisition d'infrastructures de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et d'énergies propres telles que l'énergie hydroélectrique, éolienne, solaire, la production à partir du gaz naturel et la production combinée de chaleur et d'électricité.

Le processus d'acquisition de ces sources de production en Ontario a notablement progressé et les activités de l'OEO dans ce domaine n'ont pas cessé d'augmenter régulièrement en 2008. Au 31 décembre 2008, l'OEO avait passé 40 contrats d'acquisition d'infrastructures importantes générant un nouveau volume d'approvisionnement de 10 147 mégawatts fournis aux termes de contrats de production à partir d'énergies renouvelables, de centrales alimentées au gaz naturel et d'infrastructures de production combinée de chaleur et d'électricité, y compris des contrats avec la société Bruce Power pour la remise à neuf de quatre de ses centrales nucléaires. Ces 40 contrats représentent un investissement de 12,8 milliards de dollars dans le réseau d'électricité de l'Ontario aux termes d'un processus débuté en 2005 et qui se poursuivra jusqu'en 2013. De plus, 424 contrats pour la production de 1 412 mégawatts d'électricité ont été signés dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (POSER). Au total, en 2008, le volume de production géré par l'OEO aux termes de contrats d'acquisition s'élevait à 11 559 mégawatts, dont 2 644 mégawatts produits à partir de sources d'énergies renouvelables et 5 915 mégawatts produits à partir de sources d'énergie propre (voir les détails du tableau 2).

En 2009, le volume de production géré par l'OEO augmentera de près de 3 000 mégawatts, ce qui représentera un volume total de plus de 14 500 mégawatts et leur

valeur de marché augmentera de 6 milliards de dollars, ce qui représentera une valeur totale de près de 19 milliards de dollars, soit une hausse de 26 et 47 pour cent, respectivement. Pour être en mesure de gérer des augmentations de cette ampleur ainsi que la hausse prévue du nombre de contrats à administrer, l'OEO a remanié ses processus de gestion des contrats afin d'en optimiser la rentabilité et l'efficacité.

Tableau 2 : Nouvelles capacités d'approvisionnement en électricité sous contrat
De 2005 jusqu'au 31 décembre 2008.

Capacités en service (en MW)	Capacités en construction (en MW)	Capacités en phase de planification et d'attribution de permis (en MW)	Total des capacités sous contrat (en MW)
3 352	4 699	3 508	11 559

Types de technologies ou de contrats	Nombre de contrats	Total des capacités sous contrat (en MW)	Total des capacités en service (en MW)
Énergies renouvelables (offre standard inférieure ou égale à 10 MW)	424	1 412	97
Énergies renouvelables (grande capacité > à 10 MW)	19	1 232	744
Gaz naturel	13	5 501	2 480
Production combinée	7	414	31
Nucléaire	1	3 000	0

Principales activités d'acquisitions

En 2008, l'OEO a continué de recourir à différents processus d'acquisition.

L'acquisition d'installations de production de petites capacités à partir d'énergies renouvelables dans le cadre du POSER est restée établie selon la structure d'offre et de tarification standard. Ce programme a été appliqué jusqu'en mai 2008, à la suite de quoi

l'OEO a entrepris de l'évaluer en profondeur pour optimiser sa capacité à long terme de réaliser les objectifs à l'origine de sa création. La future *Loi sur l'énergie verte* pourrait remplacer le POSER avec l'introduction d'un programme de tarif préférentiel.

L'acquisition de centrales de production hydroélectrique dans le nord de l'Ontario est restée menée sur le principe de négociation d'entente de fournisseur exclusif. Des contrats d'acquisition de plusieurs centrales ont été signés en 2008, incluant les centrales hydroélectriques du lac Seul, du tronçon supérieur de la Mattagami, des rapides Hound et des chutes Healey. Toutes ces installations sont des infrastructures réaménagées à l'exception de la nouvelle centrale du lac Seul située à proximité de la centrale des chutes Ear et l'expansion de la centrale existante des chutes Healey.

Toutes les autres acquisitions ont été effectuées par processus concurrentiels.

Centrale de production hydroélectrique dans le nord de l'Ontario

La centrale de production hydroélectrique du lac Seul, située à proximité des chutes Ear a commencé ses opérations commerciales au début de l'année 2009. L'exploitation de la centrale est assurée par le Northwest Plant Group, affiliée à la Ontario Power Generation.

À la fin décembre, la Ontario Power Generation et la bande du lac Seul ont établi un partenariat aux termes duquel la bande du lac Seul sera propriétaire à 25 pour cent de la centrale du lac Seul. Cette infrastructure qui produira un volume d'électricité suffisant pour répondre aux besoins de consommation annuels de 5 000 foyers porte le nom Ojibway de *Obishikokaang Waasiganikewigamig*, signifiant littéralement « bâtiment de production d'électricité du Passage du pin blanc ». *Passage du pin blanc* était le gentilé originel de la nation Ojibway de cette région.

Acquisitions concurrentielles

Fourniture d'électricité dans les zones confrontées à des difficultés d'approvisionnement

Des avancées notables ont été réalisées en 2008 dans deux zones de la province confrontées à un grave manque d'approvisionnement local – le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Ces deux zones ont enregistré au cours des dernières années une forte croissance, de deux à trois fois plus élevée que la moyenne provinciale. Cette conjoncture a généré une demande en électricité excédant la capacité des infrastructures de production desservant ces secteurs. Afin de fournir à ces zones à croissance rapide un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et durable et contribuer à l'engagement de la province visant la fermeture des centrales au charbon d'ici le 31 décembre 2014, l'OEO a procédé à l'acquisition de deux installations d'une capacité allant jusqu'à 400 mégawatts et environ 850 mégawatts respectivement, accompagnée de mesures permanentes de conservation de l'énergie.

En janvier 2008, une directive gouvernementale demandait à l'OEO de procéder dans le nord de la région de York à l'acquisition d'une centrale alimentée au gaz naturel d'une capacité de pointe allant jusqu'à 400 mégawatts à mettre en service d'ici au 31 décembre 2011. Quatre demandeurs ont répondu à l'appel d'offre de l'OEO en proposant six projets de conception, de construction et d'exploitation d'une nouvelle centrale de production de pointe alimentée au gaz naturel dans ce secteur. Le contrat d'installation d'une centrale dans le canton de King a été attribué en décembre au Energy Centre LP.

En août 2008, le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure a demandé à l'OEO de procéder dans le sud-ouest de la Région du Grand Toronto à l'acquisition d'une centrale à cycle combiné alimentée au gaz naturel d'une capacité de production d'environ 850 mégawatts. La transaction sera conclue au cours de l'été 2009 et la nouvelle installation sera mise en service d'ici au 31 décembre 2013. L'OEO a lancé son appel d'offre accompagné d'une demande de spécification des qualifications en octobre 2008. À la mi-janvier 2009, quatre entreprises étaient retenues pour soumissionner dans le cadre du processus de demandes de propositions débutant en février 2009. Les soumissions doivent être présentées d'ici juillet 2009 et le bénéficiaire sera choisi d'ici août 2009.

Acquisition d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité

Une directive de 2005 demandait à l'OEO de procéder à l'acquisition d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE) d'une capacité pouvant atteindre 1 000 mégawatts et destinées à produire de l'électricité et de la chaleur pour des besoins industriels. La première phase du processus, le PCCE I, lancée en 2006, s'est conclue par la signature de sept contrats totalisant une capacité de production de 414 mégawatts. Un second processus d'acquisition d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité, le PCCE II a été lancé en juin 2007, débutant par une demande de déclarations d'intérêt. Une demande de propositions finales a été émise en mai 2008 et les soumissions ont été reçues à la fin janvier 2009. Le processus PCCE II devrait déboucher sur des contrats de production d'une partie ou de la totalité des 586 mégawatts restants, suivant les clauses de la directive. Advenant que le processus d'acquisition PCCE II se solde par des contrats de production de moins de 586 mégawatts, l'OEO examinera les types d'impartitions de marchés les plus rentables pour produire le volume à combler afin d'atteindre la capacité initiale demandée.

En 2008, l'OEO recevait une autre directive visant l'acquisition d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité. Cette directive, soit le processus PCCE III, portait sur la production d'environ 100 mégawatts d'électricité provenant d'installations d'une capacité de plus de 10 mégawatts de production combinée de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables à haut rendement. Le processus d'acquisition a débuté par une demande de déclarations d'intérêt en juin 2008. Une rencontre des parties prenantes a été organisée en août et en octobre l'OEO diffusait un tableau matriciel actualisé sur les contraintes touchant au transport de ces sources d'électricité. La demande de propositions a été émise en janvier 2009 et les contrats d'acquisition devaient être signés en juin 2009.

Acquisition d'installations de production à partir d'énergies renouvelables

En réponse à la directive d'août 2007 visant un approvisionnement de 2 000 mégawatts provenant d'installations d'une capacité de plus de 10 mégawatts de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (PER), le processus d'acquisition de ces capacités a été mené en plusieurs étapes. Il a débuté par une demande de déclarations d'intérêt en novembre 2007. En août 2008, l'OEO a émis sa demande de propositions finales et de soumissions finales pour les contrats de la première phase, intitulée processus PER III (les processus PER I et PER II ont été gérés par le ministère de l'Énergie avant la création de l'OEO et sont antérieurs à la directive d'août 2007). Le processus d'évaluation des propositions s'est terminé à la fin de l'année 2008 et les projets retenus ont été annoncés à la fin janvier 2009 (voir l'encadré page 29).

Le Greenfield Energy Centre entre en opération.

Le Greenfield Energy Centre, situé à proximité de Sarnia, comptait parmi les quelques projets de bon rendement commandés aux termes d'une demande de propositions lancée en 2004 par le gouvernement de l'Ontario et portant sur l'acquisition de nouvelles installations de production par énergie propre et axées sur la demande d'une capacité totale de 2 500 mégawatts. En 2005, l'OEO, tout nouvellement instituée, a pris le relais de la gestion du contrat du Greenfield Energy Centre.

L'exploitation commerciale du Greenfield Energy Centre a débuté le 16 octobre 2008. Cette centrale de production d'une capacité de 1 005 mégawatts est la plus importante infrastructure de production d'électricité alimentée au gaz naturel acquise jusqu'à présent par le gouvernement de l'Ontario ou l'OEO. C'est également l'une des plus grandes centrales à cycle combiné au Canada, qui fournit une source d'électricité fiable et immédiatement acheminable aux usagers de l'Ontario.

Dans le cadre de la demande ministérielle émise en 2005 visant un approvisionnement d'un volume allant jusqu'à 1 000 mégawatts provenant d'installations de production à partir d'énergies renouvelables (PER II) d'une capacité de plus de 10 mégawatts, deux grands parcs éoliens d'une capacité totale de 233 mégawatts ont été mis en service en 2008 – l'un d'une capacité de 132 mégawatts, situé dans les cantons d'Amaranth et Melancthon, près de Shelburne et l'autre, d'une capacité de 101 mégawatts, situé à proximité de Port Alma.

Programmes d'offre standard

Première initiative de ce type en Amérique du Nord, depuis son lancement en novembre 2006, le POSER a donné des résultats exceptionnels, surpassant dans les 18 premiers mois de son application la cible de production de 1 000 mégawatts prévue sur 10 ans. Au 31 décembre 2008, 424 contrats représentant un volume de production total de 1 412 mégawatts d'électricité avaient été conclus sous l'égide de ce programme et 19 autres

demandes de contrats étaient examinées à la fin de cette même année. Les projets mis en œuvre dans le cadre du POSER portent sur l’approvisionnement en électricité à partir de sources telles que l’hydroélectricité, les dispositifs photovoltaïques et la biomasse.

Au vu de la popularité du POSER, l’OEO a décidé de prendre les devants et de procéder à l’évaluation du programme pour en assurer le succès continu. Suite à l’annonce de ses propositions de remaniement du programme, en mai, l’OEO a organisé une série de séances de travail techniques afin de recueillir les avis des parties prenantes sur l’application des nouveaux règlements du POSER et les nouvelles modalités d’impartition des contrats. Tout le restant de l’année, l’OEO a travaillé en étroite concertation avec le ministère de l’Énergie et de l’Infrastructure afin de s’assurer que les nouvelles modalités du programme sont cohérentes et concordent avec les grandes priorités du gouvernement de l’Ontario relatives aux énergies renouvelables, notamment dans le cadre de l’application de la future *Loi sur l’énergie verte*.

Le deuxième programme d’offre standard en cours d’élaboration en 2008 portait sur l’Initiative de développement hydroélectrique du nord de l’Ontario. Ce programme vise à encourager et promouvoir un plus grand recours à l’énergie hydroélectrique provenant de petites installations de production d’électricité branchées au réseau de transport de l’électricité desservant le nord de l’Ontario. Les nombreux commentaires des parties prenantes à ce sujet, communiqués soit directement par les interlocuteurs concernés, soit par la voie d’associations d’intervenants du secteur, ont permis à l’OEO d’orienter la recherche de mesures qui donneront une assise solide à l’avancée de cette initiative.

De nouveaux projets de production d’énergie verte ouvrent un plus large créneau d’emplois verts.

Au début de l’année 2009, l’OEO a attribué des contrats sur 20 ans pour la mise en place de six nouveaux grands parcs éoliens qui contribueront à la création de près de 2 200 nouveaux emplois en Ontario. Ces projets seront réalisés pour trois d’entre eux dans la région de Chatam-Kent et pour chacun des autres dans les régions d’Essex, du comté de Prince Edward et de Thunder Bay. Ils généreront un volume de 492 mégawatts à partir de nouvelles installations de production par énergies renouvelables et fourniront un approvisionnement capable d’alimenter plus de 120 000 foyers. Outre le fait de créer près de 1 100 emplois directs et 1 100 emplois indirects, ces initiatives rapporteront à des centaines de particuliers hébergeant des éoliennes sur leurs propriétés des paiements de locations de bail se chiffrant à environ 3 millions de dollars par an et généreront des revenus de taxes municipales de près de un million de dollars par an. Les six projets devraient être mis en service d’ici la fin de l’année 2012.

L’Ontario est le chef de file de la production d’énergie éolienne au Canada. L’approvisionnement de la province par énergie éolienne a pratiquement doublé en 2008 et selon les prévisions, en 2009 les installations d’énergie éolienne généreront au minimum un volume de deux terawatts-heures d’électricité.

Au vu des résultats exceptionnels de ses processus d'acquisition de petites installations de production à partir d'énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie propre, l'OEO prévoit que son portefeuille de gestion d'installations de production par énergies propres passera du simple au double en 2009. À l'instar des avantages dérivés des initiatives de conservation de l'énergie, ces programmes généreront des emplois dans la construction et l'exploitation des nouvelles installations de production commandées par l'OEO. Les enseignements tirés des consultations sur le POSER et l'Initiative de développement hydroélectrique du nord de l'Ontario permettront d'établir un cadre stratégique judicieux qui facilitera l'acquisition de sources d'approvisionnement par énergies renouvelables aux termes du programme de tarif préférentiel prévu par la *Loi sur l'énergie verte* à venir.

La demande de planification de solutions intégrées pour la ligne de transport d'électricité entre Bruce et Milton reçoit l'approbation de la CEO.

En septembre, la CEO a approuvé la demande d'autorisation de construire une ligne de transport à double circuit de 500 kilovolts et d'environ 180 kilomètres déposée par Hydro One. Cette ligne raccordera la centrale nucléaire Bruce, dans le canton de Kincardine, au poste de sectionnement d'Hydro One, dans la municipalité de Milton. L'approbation de la Commission est subordonnée à plusieurs critères, dont l'approbation de l'évaluation environnementale. L'OEO a prouvé la pertinence du projet en faisant valoir plusieurs éléments probants tel que la raison d'être de la ligne de transport. Le tracé de la ligne de transport sera adjacent au couloir de transmission existant et la mise en service est prévue pour la fin de 2011.

Ce projet, une initiative d'une envergure jamais vue en Ontario depuis 20 ans, est indispensable pour répondre au besoin croissant de capacité de transport découlant de l'expansion des parcs éoliens dans la région de Bruce et de la remise en service des unités nucléaires modernisées de la centrale nucléaire Bruce.

Conception et gestion de processus d'acquisition

Les processus d'acquisition de nouvelles ressources de conservation de l'énergie et de nouvelles sources de production d'électricité se situent dans un contexte de marché mondial de plus en plus concurrentiel pour les nouveaux investissements. Les contrats d'acquisition doivent être conçus de manière à optimiser au mieux l'argent des contribuables ontariens et à garantir que les infrastructures sont commandées et mises en place au moment voulu. Ces paramètres couvrent la prise en compte des délais requis pour l'aménagement des infrastructures, du volume de production, de l'emplacement et du type d'installation de conservation et de production ainsi que le raccordement des sources de production au réseau de transport d'électricité.

Au cours de trois années à venir, l'OEO continuera d'appliquer les processus d'acquisition les plus appropriés et de tirer parti des expériences antérieures pour

s'assurer que les nouvelles sources de production d'électricité, incluant les installations de production à partir des énergies renouvelables et du gaz naturel, seront mises en service en temps et lieu.

Planification de solutions intégrées

En 2008, l'OEO a poursuivi son travail de planification à long terme du réseau d'électricité et la mise au point de structures d'approvisionnement des zones affectées par le manque de fiabilité du réseau local.

Suite aux demandes orales exposées par les intervenants en janvier, la Commission de l'énergie de l'Ontario a communiqué sa décision sur la portée de l'audience concernant le PREI. Cette importante étape fut suivie par la phase de demande de renseignements prévue par la procédure. En mai et juin, l'OEO a répondu à plus de 3 300 questions adressées par des douzaines d'intervenants. En juillet et août, les intervenants ont présenté leurs dossiers justificatifs devant la Commission et l'OEO a pu formuler ses questions en fonction des renseignements ainsi fournis.

L'audience devant la CEO a débuté le 8 septembre. Le processus a été suspendu à la fin septembre, suite à la directive du 17 septembre émise par le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure. Cette directive demandait à l'OEO de revoir certaines parties du plan, touchant notamment à la quantité et la diversité des sources d'énergie renouvelable dans la composition des modes d'approvisionnement, à la disponibilité de sources de production décentralisée et à la possibilité d'accélérer la réalisation des objectifs provinciaux en matière d'économies d'énergie. L'OEO a également reçu la consigne de lancer un processus de consultation approfondie sur le PREI auprès des collectivités des Premières nations et des Métis et d'étudier des possibilités de partenariats avec les Autochtones pour la production et le transport de l'électricité. Ce nouveau processus de consultation est exposé en détail à partir de la page 37.

En 2008, parallèlement à l'instauration de mesures en vue de remédier aux insuffisances d'approvisionnement dans le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto, l'OEO a poursuivi la mise au point de solutions d'approvisionnement dans des zones stratégiques reconnues pour être exposées à des risques imminents de défaillance du réseau méritant une attention immédiate, telles les régions de Windsor-Essex et de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph.

Outre l'application de mesures de conservation qui réduiront la demande, la solution envisagée pour répondre aux besoins de la région de Windsor-Essex portera sur le renforcement du réseau de transport par l'aménagement de deux nouvelles lignes dans cette zone et la construction à proximité de Leamington d'une nouvelle centrale électrique qui remplacera les deux auto-transformateurs vieillissants et dans la mesure du possible, sur le renforcement de la capacité d'une des lignes de transport d'électricité à Windsor. La mise en service de ces installations est prévue pour 2012. Parmi les solutions identifiées, on retient également un grand potentiel de production décentralisée qui

permettra de pallier l'insuffisance de la capacité d'approvisionnement et de renforcer la sécurité du réseau dans cette zone. Les nouvelles installations permettront un raccordement plus facile du réseau local à des points de production décentralisée.

Réponse aux besoins d'approvisionnement des zones locales

En décembre, l'OEO a attribué à la York Energy Centre LP un contrat sur 20 ans pour assurer la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale au gaz naturel à cycle simple dans le canton de King. Cette installation répondra à la nécessité urgente d'approvisionner l'une des régions de l'Ontario à croissance la plus rapide à partir d'une source d'énergie propre, fiable et sûre. Cela permettra de plus à la province de fermer, d'ici 2014, la centrale de production au charbon – la plus grande initiative de lutte contre le changement climatique jamais entreprise au Canada.

Cette centrale d'une capacité de production de 393 mégawatts sera aménagée sur la rue Dufferin, à l'intérieur du canton. La York Energy Centre LP est une société en commandite établie entre les entreprises York Energy Centre Inc., associé général et Pristine Power Inc., associé commanditaire.

Dans la région Windsor-Essex, l'OEO a mené ses interventions en coordination avec Hydro One. Elle a entrepris un vaste processus de mobilisation des parties prenantes et tenu dans ce cadre des rencontres avec les maires, les conseillers et employés municipaux, les députés provinciaux et le public. Au milieu de l'année 2008, elle avait compilé des renseignements sur une grande variété d'enjeux afin de déterminer la solution la plus adéquate. Depuis l'automne 2008, Hydro One est à la recherche d'un site d'implantation et d'un tracé de transport appropriés à la solution retenue. En 2009, Hydro One prévoit aussi d'entreprendre, avec l'aide de l'OEO, les démarches en vue d'obtenir les approbations requises de la CEO et du ministère de l'Environnement.

Les autres solutions à l'étude pour la région de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, portent sur l'aménagement éventuel d'une nouvelle installation de production locale ou d'une nouvelle ligne de transport vers cette zone. L'OEO recommande également la modernisation de la centrale et de la ligne de transport de Guelph et envisage le recours à la production décentralisée pour l'approvisionnement de Cambridge et de Guelph. La mise en place des solutions en est toujours au stade de démarrage. En 2008, l'OEO a rencontré les sociétés de distribution locales de cette zone et reste attentive à l'évolution de la situation, notamment aux besoins imminents de capacités suffisantes pour faire face à la demande. Le lancement d'un vaste processus de mobilisation des parties prenantes de la région Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph est prévu pour 2009.

Soutien au développement du secteur de l'électricité de l'Ontario

L'évolution du réseau d'électricité de l'Ontario repose sur l'élimination des obstacles au transport de l'électricité, l'adoption des principes de conservation des ressources énergétiques, l'expansion de la production décentralisée et l'incorporation de sources d'approvisionnement par énergies renouvelables. De concert avec le ministère de l'Énergie et de l'infrastructure, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, la CEO, la Ontario Power Generation et d'autres parties prenantes, l'OEO a entrepris d'identifier les obstacles potentiels à la mise en place de politiques et de projets dans ces secteurs d'intervention et de chercher des solutions propres à y remédier.

En 2008, l'OEO s'est employée avec les parties prenantes à identifier les obstacles à la mise en place d'installations de production décentralisée, incluant les sources d'approvisionnement par énergies renouvelables et étudié à cet effet des processus qui permettraient de rationaliser le cadre de réglementation et d'ouvrir l'accès à la production décentralisée. L'OEO a procédé à l'examen permanent de possibilités de production décentralisée pour l'alimentation des zones urbaines autant que des zones affectées par des défaillances du réseau local, telles la zone urbaine et le centre-ville de Toronto et les zones de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph. L'OEO et Toronto Hydro mènent conjointement une étude sur les possibilités d'acheminer un important volume d'électricité provenant de sources de production décentralisées pour assurer l'alimentation de la zone urbaine et du centre-ville de Toronto. Les résultats de cette étude, la première de ce type en Amérique du Nord, devraient paraître en 2009.

L'OEO a participé avec la CEO, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Hydro One, la Electricity Distributors Association, les sociétés de distribution locales et d'autres interlocuteurs, à la rationalisation des processus afférents à l'identification des obstacles au développement des infrastructures et à l'intégration de la production décentralisée ainsi qu'à l'identification de mesures propres à y remédier. L'OEO a également soutenu les modifications progressives apportées au code des réseaux de transport et au code des réseaux de distribution en vue d'ouvrir l'accès à l'aménagement de lignes de raccordement et de sources de production décentralisée.

Au niveau local, l'OEO a travaillé avec les planificateurs municipaux et les sociétés de distribution locales pour les aider à intégrer les paramètres touchant aux infrastructures de production et de conservation de l'électricité dans leurs processus de planification.

L'OEO a poursuivi ses activités de soutien à l'implantation d'un marché à terme de l'électricité dans le but de faciliter de nouveaux investissements dans le secteur des produits éconergétiques et de la production d'électricité en lançant des demandes de prix à terme pour soutenir le processus de transactions de contrats à long terme. Les contrats d'électricité de l'Ontario ont commencé à être négociés sur le marché boursier du Natural Gas Exchange en 2007, en partie grâce au soutien de l'OEO. En février 2008, ces contrats commençaient à être cotés à la plus importante bourse de commerce mondiale, la Intercontinental Exchange® (ICE). Les volumes de transactions ont enregistré une

évolution à la hausse tout au long de l'année. À la fin de l'année 2008, plus de 4,5 millions de mégawatts avaient été transigés, dont près de 4,1 millions négociés sur le marché hors cote.

L'OEO a également facilité l'inscription de contrats à terme d'électricité, de contrats d'énergie au coût thermique (types de contrats en vertu desquels les parties contractantes conviennent d'un prix fixe pour la transformation du gaz naturel en électricité) et d'autres produits d'électricité sur des marchés boursiers tels le ICE. De plus, l'OEO a fait valoir aux participants potentiels tout l'intérêt à négocier ces produits en bourse. L'OEO a mené ses interventions dans ce domaine en étroite collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

De plus, en 2008, l'OEO a continué d'examiner avec les intervenants du secteur, l'intérêt de fonctions de représentants des consommateurs (aussi appelés dans d'autres pays entités de desserte pour la distribution de l'électricité). Ces représentants achèteraient de l'électricité sur le marché de gros au nom des petits consommateurs et les aideraient à gérer plus efficacement leurs coûts de consommation d'électricité. L'OEO a tenu le rôle de facilitateur, chercheur, concepteur et gestionnaire d'études pilotes sur les représentants des consommateurs (RC) et mené des consultations auprès des interlocuteurs du secteur en vue de déterminer si ces types de fonctions pourraient servir les intérêts des consommateurs de l'Ontario. Dans ce cadre, elle a publié en septembre trois documents de consultation destinés à instaurer le dialogue à ce sujet entre tous les intervenants du secteur de l'électricité. L'OEO poursuivra ses consultations auprès des décideurs et des intervenants sur le principe des fonctions de RC et les avantages de processus d'acquisition et de gestion de l'électricité axés sur la conservation de l'énergie.

Dans le cadre de son travail de développement sectoriel continu avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, l'OEO a mené des consultations auprès des parties prenantes afin de mieux cerner les facteurs qui influencent le mécanisme d'ajustement global et de déterminer des moyens d'en contrebalancer les effets. Selon les prévisions, les coûts découlant de l'application de ce mécanisme, aussi appelé « Bénéfice provincial », augmenteront avec la mise en service sur le marché de nouvelles sources de production et de conservation de l'énergie. Face à cette hausse, tous les contribuables, - des secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel – auront besoin d'outils efficaces pour gérer leurs coûts de consommation d'électricité. Les programmes d'économies d'énergie font partie des mesures mises en place à cet effet.

Vision d'un réseau intelligent de distribution de l'électricité en Ontario

Autre initiative majeure de développement sectoriel de l'électricité, le Ontario Smart Grid Forum, lancé en 2008 par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité avec plusieurs partenaires du secteur. Ce forum porte sur la conception d'un réseau intelligent de distribution de l'électricité en Ontario qui fournirait aux consommateurs des services d'approvisionnement en électricité plus efficaces, adaptés et économiques. Cette mesure vise à renforcer l'efficacité, la fiabilité et la flexibilité d'adaptation du réseau grâce à l'utilisation de technologies de pointe axées sur l'information qui permettront un acheminement bilatéral de l'information sur l'état du réseau et de la demande en électricité.

Ce réseau intelligent permettra aux consommateurs de devenir des participants plus actifs dans la gestion en temps réel de la demande en électricité grâce à l'envoi de signaux de prix et d'autres options de contrôle de leur demande en électricité. Par exemple, avec les compteurs intelligents et la tarification en fonction de la période d'utilisation, les usagers pourront moduler leur consommation en fonction des signaux de prix grâce à des systèmes automatisés de réponse à la demande et des dispositifs résidentiels de contrôle de la charge électrique similaires aux dispositifs **peaksaver** actuellement employés sur les appareils de climatisation centrale. Ce type de réseau aura également des retombées bénéfiques sur la préservation de l'environnement.

L'OEO a participé activement à l'évaluation des possibilités de renforcement des initiatives de production décentralisée, d'efficacité énergétique et de gestion de la demande qui s'ouvriront avec la mise en place du réseau intelligent. Si le forum s'attache en priorité aux perspectives d'évolution dans ce domaine pour l'Ontario, il suit également de près les avancées d'autres territoires sur le dossier. Le forum s'attachera également à identifier des mesures en vue d'éliminer les obstacles à la progression de ce projet. Les résultats de son évaluation et la programmation des étapes suivantes de l'initiative ont été rendus publics au début de l'année 2009. De plus amples renseignements à ce sujet sont disponibles sur le site www.ieso.ca/smartgrid.

Mobilisation des interlocuteurs

La mobilisation d'un large éventail de parties prenantes dans le secteur de l'électricité de l'Ontario par l'entremise de consultations, de communications publiques et d'activités de sensibilisation est restée au centre des priorités de l'OEO en 2008. L'OEO veille à ce que toutes les personnes concernées par ses initiatives puissent échanger leurs connaissances et leurs expériences et lui présenter leurs points de vue dès les tous débuts du processus de planification. L'OEO attache un grand intérêt à ces avis et s'assure qu'ils sont dûment pris en compte dans les initiatives, les activités et les programmes qu'elle met en œuvre.

L'implication des interlocuteurs a constitué une part importante de pratiquement chacune des initiatives et activités entreprises par l'OEO en 2008 touchant à tous les volets de son mandat. Les activités de mobilisation continue des interlocuteurs, de communications et d'information du public ont ciblé en particulier les zones confrontées à des difficultés d'approvisionnement, les processus d'acquisitions, y compris les modifications du POSER et les initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme d'économies d'énergie de l'OEO.

L'OEO a mené des activités de mobilisation intensive des interlocuteurs dans deux des zones confrontées à un manque de fiabilité du réseau local : le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Dans ce cadre, elle a émis des annonces publicitaires, participé à des réunions avec des groupes et des particuliers des collectivités locales et tenu des séances d'information du public, dont 15 dans le nord de la région de York et 4 dans le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. L'OEO continuera d'apporter son soutien à ces zones lors de la mise en place des mesures choisies pour résoudre leurs difficultés.

L'OEO a travaillé en toute transparence avec les parties intéressées tant au chapitre de ses processus normalisés d'acquisition d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité que de ses programmes d'offre standard pour l'approvisionnement par énergies renouvelables et énergies propres. Les activités de concertation des parties prenantes ont généré des données très utiles pour l'élaboration des demandes de déclarations d'intérêt, des demandes de propositions et des contrats d'acquisitions normalisés ainsi que pour la conception et les mises au point des programmes d'offre standard. L'OEO a également organisé sa première réunion générale annuelle sur les processus d'acquisitions, conçue pour apporter aux interlocuteurs des informations plus détaillées et des éclaircissements plus précis sur les processus actuels et à venir d'acquisition d'installations de production administrés par l'OEO.

Au chapitre des économies d'énergie, l'OEO a poursuivi ses initiatives en vue d'inciter les parties prenantes, dont les sociétés de distribution locales, les entreprises des secteurs industriel et commercial, les groupes de protection de l'environnement et d'autres intervenants du secteur, à participer à la conception et à l'amélioration de projets particuliers afférents au programme d'économies d'énergie, tels le **peaksaver** et l'initiative à l'intention des habitations à loyer modéré et des maisons unifamiliales.

Pour informer les interlocuteurs sur son mandat, ses initiatives et ses projets de plans et de programmes, l'OEO a eu recours à un large éventail médiatique. Elle a transmis ses messages par l'entremise de webémissions, de téléconférences, de communications sur son site Web, d'ateliers, d'articles dans la presse écrite et électronique, d'annonces publicitaires, de publications de l'institution telles que des bulletins d'information et des brochures, ainsi que par des rencontres directes avec les intervenants, des allocutions de ses dirigeants et des interventions de groupes consultatifs spéciaux. En 2008, les dirigeants de l'OEO ont présenté plus de 90 allocutions devant une grande diversité d'interlocuteurs, depuis les dirigeants des milieux de l'industrie et du commerce

jusqu'aux représentants d'instances gouvernementales en passant par les collectivités, les organismes de défense des consommateurs et les organismes de protection de l'environnement. De nombreuses autres présentations ont été réalisées par les employés de l'OEO à divers niveaux de l'institution dans le cadre de séminaires, de conférences et d'ateliers.

L'OEO a mené ses activités de mobilisation des interlocuteurs guidée par la volonté d'agir conformément à ses principes directeurs de pertinence, d'inclusion, d'ouverture, de transparence, de contribution judicieuse et de gestion rigoureuse et équitable.

Instauration de relations avec les collectivités des Premières nations et des Métis

L'implication des peuples des Premières nations et des Métis s'est poursuivie en 2008 par l'entremise du processus réglementaire du PREI et des ententes de renforcement des capacités ainsi que par le processus de consultation élargi lancé sur la fin de l'année qui continuera en 2009.

En 2008, l'OEO s'est concentrée sur son objectif à l'effet de conclure des ententes de renforcement des capacités et d'établir des partenariats avec les organisations des Premières nations et des Métis. Au début de l'année 2009, des ententes de renforcement des capacités ont été conclues avec l'Union des Indiens de l'Ontario (Anishinabek) et la nation des Métis de l'Ontario. L'OEO prévoit qu'en 2009 des ententes similaires seront conclues avec d'autres organisations autochtones.

Les ententes de renforcement des capacités visent à aider les collectivités des Premières nations et des Métis à se doter des ressources nécessaires pour participer efficacement aux consultations afférentes au PREI actuel et à venir, tant au plan du contenu que des modalités d'application du projet. En termes plus précis, ces ententes permettront à ces organisations de former et garder du personnel qualifié qui les aidera à accroître leurs connaissances sur le fonctionnement du réseau d'électricité et leur permettra d'informer directement les membres de leurs bandes et de leurs collectivités sur les questions touchant à la mise en œuvre des PREI à venir et aux processus d'acquisition afférents.

Suite à la directive de septembre demandant à l'OEO de lancer un processus élargi de consultation des collectivités des Premières nations et des Métis sur le PREI et d'étudier les possibilités de partenariats avec les Autochtones pour la production et le transport de l'électricité, l'OEO a entrepris fin novembre d'autres séries de consultations inaugurées par une allocution du chef de la direction de l'OEO devant les chefs des nations indiennes de l'Ontario. Des rencontres régionales ont eu lieu en décembre à Thunder Bay et Toronto, suivies d'une autre tournée de rencontres locales et régionales au début de l'année 2009. Début 2009, l'OEO a de plus organisé des séminaires en ligne à l'échelle de la province pour renforcer le dialogue et examiner les questions soulevées lors des rencontres régionales.

L'OEO est d'avis que ces initiatives seront utiles à l'élaboration d'un cadre de consultation soutenue des peuples des Premières nations et des Métis sur les enjeux liés à la planification à long terme du réseau d'électricité de l'Ontario.

Ces consultations officielles ont été tenues en parallèle et en coordination avec les activités de sensibilisation à la conservation de l'énergie et de soutien aux initiatives en matière d'économies d'énergie à l'intention des peuples des Premières nations et des Métis. Le projet pilote d'économies d'énergie à l'intention des Autochtones, qui a permis à l'OEO d'acquérir les connaissances et l'expérience requises pour mettre en œuvre des programmes d'économie d'énergie destinés aux collectivités autochtones de l'Ontario est un exemple des activités menées dans ce domaine.

Vers un avenir durable des ressources en électricité : prochaines étapes

Au cours de sa quatrième année d'activité, l'OEO a atteint d'importants objectifs et franchi plusieurs étapes clés. Elle a réalisé des avancées marquantes vers l'implantation d'un réseau d'électricité durable en Ontario.

En 2008, l'OEO a :

- annoncé que l'Ontario avait atteint sa première cible intermédiaire d'économies d'énergie, une réduction de 1 350 mégawatts du volume de demande de pointe en électricité;
- établi des partenariats avec plus de 70 sociétés de distribution locales permettant de fournir des programmes d'économies d'énergie à 99 pour cent des consommateurs d'électricité de la province;
- dépassé le seuil de production de 11 000 mégawatts d'électricité aux termes de contrats d'acquisition de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité, dont 2 644 mégawatts produits à partir de sources d'énergies renouvelables et 5 915 mégawatts produits à partir de sources d'énergie propre;
- procédé à la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement de zones névralgiques confrontées à des défaillances du réseau local, notamment le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto;
- mené à bien la phase de demande de renseignements requise dans le cadre de l'audience du PREI, participé à la phase orale des débats débutée le 8 septembre et entrepris la révision du PREI telle qu'exigée par le Ministre;
- engagé un processus de consultation approfondie auprès des collectivités autochtones;
- soutenu plusieurs initiatives stratégiques de développement du réseau d'électricité de l'Ontario au profit des consommateurs ontariens.

Si le processus de mise en place d'une structure fiable et durable d'approvisionnement en électricité de l'Ontario est sur la bonne voie, beaucoup reste encore à accomplir. À cet effet, en 2009, l'OEO fixera ses priorités sur les activités suivantes :

- travailler à la réalisation de la deuxième cible intermédiaire d'économies d'énergie, soit une réduction de 1 350 mégawatts du volume de demande de pointe en électricité d'ici fin 2010;
- après son adoption par le pouvoir législatif, aider à la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte* par la promotion de la conservation de l'électricité et de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en Ontario et le soutien à la création d'emplois verts;
- en partenariat avec les sociétés de distribution locales, continuer de fournir aux Ontariens un ensemble diversifié de programmes d'économies d'énergie qui génèrent des économies d'électricité, contribuent à la réduction de la demande de pointe et sensibilisent les usagers à l'importance de la conservation de l'énergie;
- renforcer les capacités des interlocuteurs du secteur des services éconergétiques, en particulier celles des prestataires de programmes tels les sociétés de distribution locales, les intervenants de la chaîne d'approvisionnement et d'autres parties prenantes et utilisateurs du réseau;
- poursuivre le travail de mise au point de normes de rendement énergétique minimal appropriées, de soutien à leur application et de recherche de solutions aux obstacles à la conservation des ressources énergétiques;
- continuer d'assurer l'acquisition de structures d'approvisionnement par sources d'énergies renouvelables et de production combinée de chaleur et d'électricité requises pour atteindre les cibles de réduction de la demande fixées par directives gouvernementales;
- établir de nouveaux contrats d'acquisition avec des petites et grandes entreprises de construction d'infrastructures en électricité;
- s'assurer de procéder à des acquisitions les plus optimales en termes d'efficacité et de rentabilité et concevoir de nouveaux mécanismes plus performants pour l'acquisition de différents types d'installations de production à partir d'énergies renouvelables et d'énergies propres;
- poursuivre les démarches de consultation approfondie sur le PREI auprès des collectivités des Premières nations et des Métis et étudier des possibilités de partenariats avec les Autochtones pour la production et le transport de l'électricité et dans ce contexte, conclure des ententes de renforcement des capacités qui les dotera des ressources requises pour contribuer activement à l'avenir du réseau d'électricité de l'Ontario;

- poursuivre les processus d'acquisition d'infrastructures d'alimentation du sud-ouest de la Région du Grand Toronto affectée par des insuffisances du réseau local et mettre en place des ressources à l'intention d'autres zones exposées à des difficultés d'approvisionnement, telles les régions de Windsor-Essex et de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph et dans ce cadre, identifier des mesures possibles de conservation des ressources dans toutes ces régions et soutenir l'application de ces initiatives;
- mettre en place un mécanisme d'évaluation globale des obstacles à la production décentralisée, incluant la production à partir d'énergies renouvelables;
- poursuivre le développement de marchés à terme de l'électricité afin d'accroître le volume de transactions boursières, mettre au point des solutions aptes à contrebalancer les effets de la hausse du mécanisme d'ajustement global sur les coûts d'électricité facturés aux consommateurs et activer les négociations en vue de convenir d'une entente sur le recours à des représentants des consommateurs dans le secteur de l'électricité de l'Ontario.

À l'instar des quatre années précédentes, les activités de l'OEO en 2009 resteront régies par sa volonté de veiller aux intérêts des consommateurs d'électricité de l'Ontario.

Les directives du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure confèrent à l'OEO l'autorisation légale de transférer aux consommateurs les coûts des contrats conclus en vertu de ces prescriptions. Ces directives sont éditées sur le site Web de l'OEO. Pour les consulter, il suffit de taper le terme « directives » dans le moteur de recherche du site et de cliquer sur le premier résultat de recherche qui s'affichera.

Rapport de gestion

L'analyse ci-après se réfère aux résultats d'exploitation et à la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers de l'OEO et des notes y afférentes.

Résultats d'exploitation

Revenus

L'OEO a trois sources de revenus :

Redevances : En Ontario, les usagers de l'électricité couvrent la plus grande partie du budget d'exploitation de l'OEO, par le biais des redevances prélevées sur leur consommation électrique. Ce budget est revu annuellement par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Le public peut participer à ces séances et formuler des commentaires sur tous les éléments du budget.

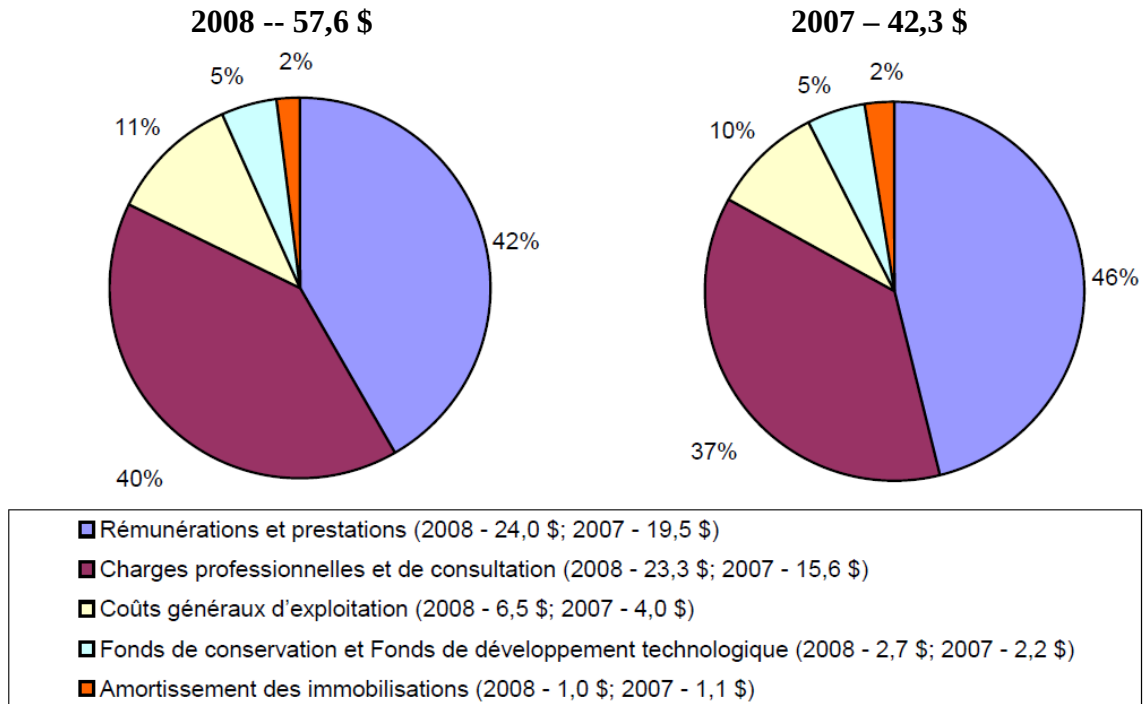
Frais d'enregistrement : L'OEO prélève ces frais des projets qui lui sont soumis pour le développement de nouvelles sources d'électricité. Ces frais, dont le montant varie selon la taille et la portée des projets, sont censés défrayer les coûts d'évaluation des offres et filtrent ainsi les soumissions.

Intérêts créditeurs : Les intérêts créditeurs proviennent des investissements de l'OEO à court terme. En 2008, ces revenus ont chuté de 2,3 millions \$ par rapport aux 53,4 millions de l'année précédente. L'OEO a volontairement essayé de réduire les frais des usagers en 2008 auprès de la CEO, malgré la hausse considérable des dépenses prévues par rapport à 2007, et ce, afin de réduire les excédents annuels de 16,2 millions \$.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation de l'OEO pour 2008 et 2007 sont représentées à la Figure 1.

Figure 1 : Dépenses d'exploitation, 2008 et 2007 (en millions de \$)



Rémunérations et prestations

L'OEO est essentiellement une organisation de services. De ce fait, les coûts d'exploitation sont principalement affectés à l'expertise professionnelle d'employés hautement qualifiés. Ces coûts comprennent les salaires du personnel, les pensions et les prestations, avec un montant total de 24 millions \$ en 2008, dont 1,2 millions consacrés à la formation, le développement, le recrutement et les frais d'inscription professionnelle. En 2009, ces éléments hors-rémunération seront portés aux coûts généraux d'exploitation, afin de mieux cerner à l'avenir les coûts directs du personnel. L'augmentation annuelle de 4,5 millions \$ des rémunérations et prestations est due à l'accroissement des effectifs, notamment dans la conservation, le planning du système électrique, les ressources énergétiques, et les services financiers et informatiques.

L'augmentation annuelle de 5,5 millions \$ en rémunérations et prestations reflète l'expansion considérable de l'organisation au cours de l'année et l'importance de répondre urgemment au mandat de conservation. Cette rubrique comprend les salaires du personnel, les retraites et les prestations, la formation et le développement, les frais de recrutement, les redevances professionnelles, les indemnités et les primes d'assurances.

Charges professionnelles et de consultation

Ces charges comprennent le coût des vérificateurs, des conseils juridiques, des consultations avec les intervenants et des services professionnels externes. L'augmentation de 7,7 millions \$ en 2008, par rapport à 2007, s'explique par les activités

entreprises à la suite de l'acceptation par la CEO du Plan intégré pour le réseau d'électricité (PIPPE), le 29 août 2007. Ces activités sont liées à la participation de l'OEO au processus de réglementation du PIPPE, y compris les paiements et primes alloués aux intervenants, la préparation et la présentation des preuves à l'appui, et les services juridiques et de consultation lors des auditions sur le PIPPE.

En outre, les aspects juridiques ont pris plus d'ampleur en 2008, pour soutenir les approvisionnements en énergie, alors que des frais supplémentaires de consultation ont été affectés aux programmes et aux études de conservation. L'OEO a retenu les services internes de vérification du Ministère des Finances de l'Ontario pour les audits internes, les programmes de vérification et de conformité, en plus de l'audit du Plan tarifaire réglementé (PTR). Les vérificateurs ont suggéré quelques modifications mineures à l'OEO, en vue d'améliorer les procédures.

Fonds de conservation et Fonds de développement technologique

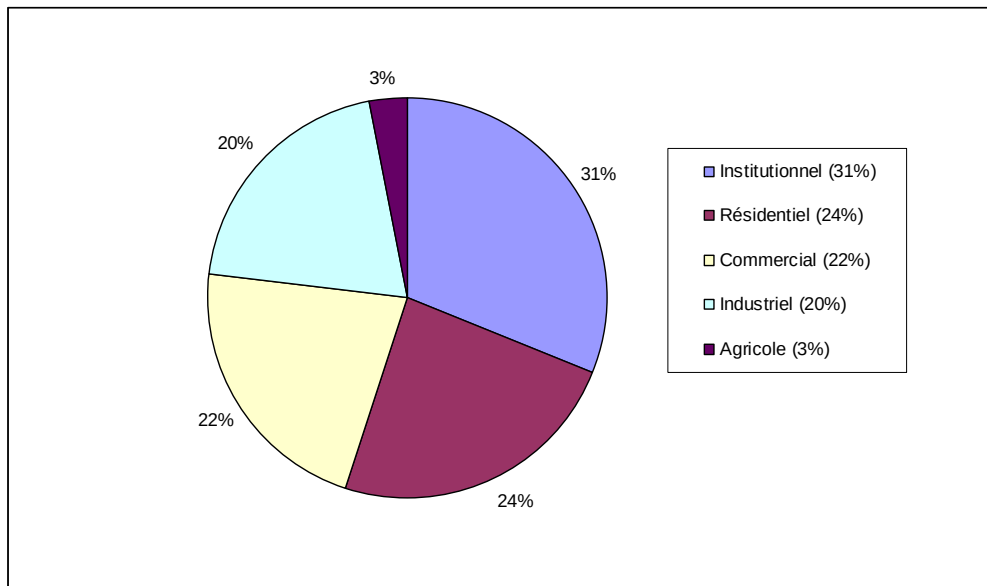
Ces deux Fonds de l'OEO ont pour but essentiel de promouvoir des idées innovatrices de conservation, de développer le marché et de servir de pépinière aux nouvelles technologies.

Des appels d'offres ont été lancés trois fois en 2008 pour chacun des Fonds, dans un esprit compétitif. Dans une première étape, les expressions d'intérêt sont rigoureusement évaluées par un comité technico-commercial et, en cas d'approbation, les candidats sont invités à soumettre leurs propositions détaillées. Ensuite, le comité technico-commercial procède à une étude plus poussée et a la responsabilité de soumettre ses recommandations de financement au Comité d'adjudication de l'OEO, qui est placé sous la présidence du chef de la direction de l'OEO, assisté du vice-président de la conservation et du développement sectoriel, ainsi que d'un évaluateur externe choisi en dehors du secteur énergétique.

Les projets retenus peuvent s'étendre sur une durée allant jusqu'à 36 mois, ce qui fait que la durée de certains projets engendre des dépenses échelonnées sur plusieurs années après leur approbation. En 2008, l'OEO a engagé des dépenses de 2,7 millions \$, portant sur 98 projets (68 du Fonds de conservation et 30 du Fonds de développement technologique), dont certains avaient été lancés en 2005.

Le Fonds de conservation fut créé en 2005 pour développer les programmes de conservation. Depuis lors, le processus d'évaluation de ce Fonds a été géré à l'interne et a permis de financer 68 projets représentant une somme totale de 8,6 millions \$. Ces projets ont attiré des contributions extérieures, d'un montant de 15 millions \$, provenant d'entreprises commerciales et de programmes universitaires. La Figure 2 montre les projets financés à ce jour, par secteur.

Figure 2 : Répartition sectorielle du Fonds de conservation

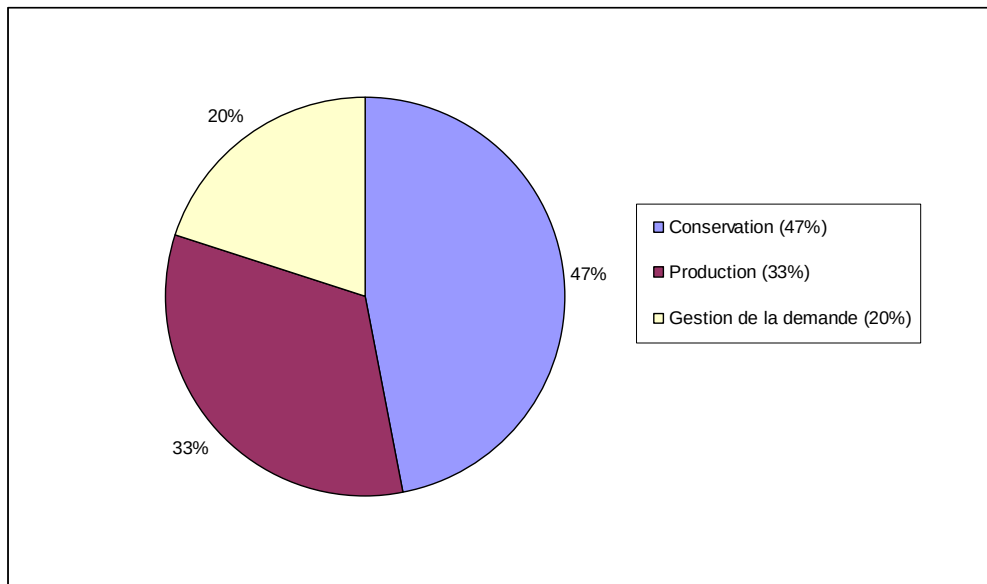


Le site de l'OEO, www.powerauthority.on.ca/cfund fournit de plus amples renseignements sur le Fonds de conservation, les projets ainsi financés, et les modalités de demande de financement.

Le Fonds de développement technologique fut créé en 2006 pour favoriser l'essor de nouvelles technologies de production et de conservation de l'électricité. Un nouveau processus d'évaluation de ce Fonds fut mis en œuvre en 2008, comprenant des experts internes aussi bien que de l'extérieur. Ce processus offre aux candidats trois voies d'accès au Fonds : directement, par le biais de l'OEO et de son nouveau système interne d'évaluation; par le biais des Centres d'excellence de l'Ontario – Centre de l'Énergie; ou alors par le biais du Centre d'avancement énergétique et de l'Innovation technologique.

Depuis sa création, le Fonds de développement technologique a déboursé 3,1 millions \$, répartis sur 30 projets. Ces projets ont eu un effet de levier sur les contributions externes, s'élevant à 35,6 millions \$. À ce jour, la gamme des technologies concernées est représentée à la Figure 3.

Figure 3 : Répartition des projets du Fonds de développement technologique



Le site www.powerauthority.on.ca/tdfund fournit de plus amples renseignements sur le Fonds de développement technologique, les projets ainsi financés, et les modalités de demande de financement.

Coûts de financement et coûts généraux d'exploitation

Les coûts généraux d'exploitation reflètent les coûts indirects liés à l'exécution du mandat de l'OEO, à savoir, réunions et conférences, voyages, communications, publications, ainsi que les frais de bureau et le traitement informatique. Du fait de la croissance de l'OEO, les coûts liés aux programmes et à la gestion ont augmenté de 0,9 millions \$ en 2008, par rapport à 2007. En outre, l'expansion des bureaux en 2008 s'est traduite par une hausse de 0,5 millions \$, du fait de l'accroissement du personnel. Par ailleurs, à partir de 2008, les activités entreprises par la CEO dans le cadre des initiatives conduites par l'OEO lui sont facturées. Ces coûts se sont traduits par des dépenses supplémentaires de 1,1 millions \$ en 2008. Dans l'ensemble, les coûts généraux d'exploitation de l'OEO se sont accrus de 2,5 millions \$ en 2008. Cette augmentation a été en partie compensée par la réduction d'un million \$ des coûts de financement de l'année précédente.

Amortissement des immobilisations

Les immobilisations de l'OEO comprennent surtout le mobilier de bureau, les ordinateurs et leurs logiciels, l'aménagement des espaces locatifs et le matériel téléphonique et audio-visuel. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, d'après leur durée probable d'utilisation, laquelle varie selon les classes définies à la Note 2 des états financiers.

Autres produits et charges

Cette rubrique inclut les intérêts encourus dans le financement des opérations, les dépenses liées à la vente de biens, ainsi que les charges diverses. Au début de 2007, l'OEO couvrait les frais d'expansion des bureaux et des programmes de conservation avant de recevoir les fonds de compensation provenant du marché de l'électricité. Vers la fin de 2007, et sur toute l'année 2008, aucun financement ne s'est avéré nécessaire, du fait de l'excédent des produits sur les charges d'exploitation

Bilan

Actif

Actif à court terme

Le montant des espèces est fonction des intérêts optimisés à court terme, reçus des fonds obtenus pour le PTR. Les comptes débiteurs représentent le montant estimé des approvisionnements d'électricité, à recevoir le mois suivant. Les variations d'une année à l'autre dépendent entièrement du volume estimé des approvisionnements d'électricité.

Actif réglementé

Pour une plus grande clarté, et afin d'identifier plus facilement les coûts d'exploitation de l'OEO figurant dans les états financiers, les activités et soldes de certains comptes – y compris le PTR, les comptes reportés du gouvernement et les contrats de règlement des détaillants – ont été séparés des coûts d'exploitation et intégrés dans le bilan de l'OEO, en tant que “actif et passif réglementés”.

Plan tarifaire réglementé

Le prix de l'électricité consommée par la plupart des Ontariens est réglementé par la CEO, qui fixe les prix tous les six mois. Toute différence entre le prix réglementé et le prix réel payé pendant une période donnée (qui dépend, entre autres, de la demande de pointe), se traduit par un écart, payé ou récupéré par l'OEO, et qui affecte les décisions tarifaires ultérieures de la CEO.

Les changements du compte de variation du PTR sont déterminés par les différences entre le prix horaire de l'électricité de l'Ontario (PHEO), payé aux producteurs, et le prix réglementé facturé aux consommateurs. En 2007, le prix horaire était généralement inférieur au prix réglementé, d'où un accroissement du montant du aux consommateurs, qui apparaît dans le solde de fin d'exercice. À partir du début de 2008, la combinaison d'un prix horaire plus élevé et d'un prix réglementé plus faible a renversé cette tendance, diminuant ainsi ce passif à 63,2 millions \$ en fin d'année 2008, par rapport à 145,5 millions \$ en fin d'année 2007. Le compte de variation du PTR, par rapport à la moyenne mensuelle du PHEO, est représenté dans la Figure 4.

De plus amples renseignements sur les variations du PTR figurent dans le site Web de l'OEO, sous la rubrique "Industry Relations, OEB Key Initiatives". Pour y accéder, cliquez soit sur "View active projects in alphabetic order" ou sur le lien "Rate Policies".

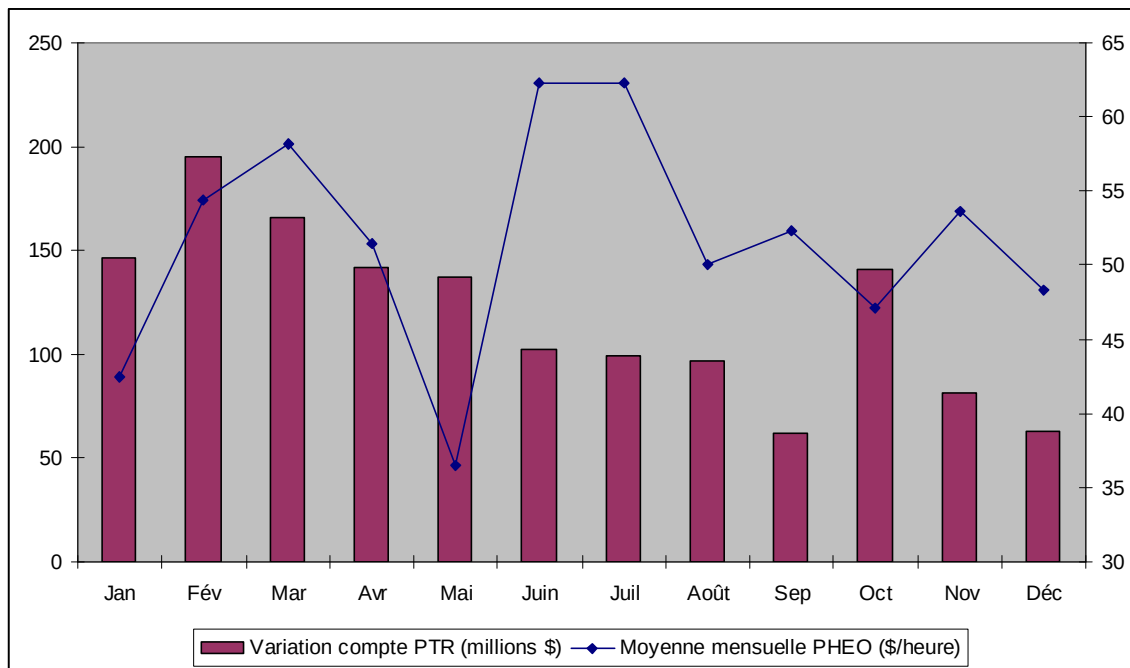
Comptes reportés de règlement des contrats des détaillants

L'OEO est tenu par la loi de noter et de compenser l'actif et le passif qui découleraient des accords contractuels des détaillants, passés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. En 2008, le PHEO a dépassé les prix moyens des contrats des détaillants, créant ainsi un passif de 0,3 millions \$, payable au marché de l'électricité. L'intérêt net en vigueur sur les soldes de l'année précédente s'élevait à 1,4 millions \$, d'où une hausse du montant total à recevoir du marché : 43,2 millions \$ à la fin de 2008, par rapport à 42,1 millions \$ à la fin de 2007.

Compte reporté d'approvisionnement du gouvernement

Les dépenses encourues par le gouvernement provincial, en rapport avec les approvisionnements d'électricité, sont transférées à l'OEO. L'OEOA a présenté à la CEO sa demande de revenus requis pour 2009 et a suggéré de récupérer le solde restant des revenus inscrits en 2008 sur les 12 mois de 2009. Tout solde restant sera reconduit dans les futures demandes de revenus. En 2007, le solde de ce compte était de 1,3 millions \$. En 2008, l'OEO a reçu des transferts nets de 0,1 million \$, portant ainsi le solde en fin 2008 à 1,4 millions \$.

Figure 4 : Variations du PTR en fonction du PHEO moyen en 2008



	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Variation compte PTR (millions \$)	146	195	166	142	137	102	99	97	62	141	81	63
Moyenne mensuelle PHEO (\$/heure)	42,46	54,35	58,21	51,42	36,51	62,29	62,26	50,01	52,28	47,07	53,63	48,34

Compte de rajustement global

Le compte de rajustement global enregistre les flux de trésorerie liés aux contrats d’approvisionnement tenus, gérés ou placés sous la responsabilité de l’OEO, y compris les contrats des programmes d’offre standard, de production électrique, de conservation, de réponse à la demande, de production hors-centrales, de certaines unités hydroélectriques de Ontario Power Generation (OPG), et des centrales nucléaires.

Ce compte est réglé mensuellement. Cependant, le processus de règlement des contrats de l’OEO exige une estimation du solde à payer. La différence entre l’estimation et le solde réel est rajustée dans le règlement du mois suivant. Une différence de 65,1 millions \$ apparaissait au 31 décembre 2008; elle fut reclassée au compte à recevoir, pour des raisons de présentation. De ce fait, le solde du compte de rajustement global au 31 décembre 2008 a été ramené à zéro.

Passif et Actif net

Passif à court terme

Les comptes à payer et le passif cumulé reflètent les règlements du marché de l’électricité, à l’échéance du mois suivant. Le changement d’une année à l’autre est entièrement du à l’estimation du marché.

Actif net

L’actif net comprend les immobilisations et les excédents accumulés, positifs ou négatifs, des produits sur les charges. Les immobilisations de l’OEO sont fonction des effectifs du personnel. Dès sa création en 2005, l’OEO n’a cessé de se développer, d’où un accroissement général des espaces et des fournitures de bureaux. En 2008, l’investissement total de l’OEO en immobilisations s’est accru de 0,5 million \$. Les immobilisations comprennent aussi les montants engagés, mais non encore déboursés, dans les projets des Fonds de conservation et de développement technologique. Ces montants sont résorbés au fur et à mesure que les projets sont exécutés, et les dépenses encourues passent de la déclaration des revenus de l’OEO à l’actif net des Fonds respectifs.

Le total de l'actif net de l'OEO a diminué de 4,2 millions \$ en 2008 à cause, notamment, de l'excédent des charges sur les produits. Comme il a été noté précédemment, l'OEO a intentionnellement réduit sa demande de revenus de 3 millions \$ en 2008, afin de faire baisser les excédents accumulés. Aussi, il y a eu une augmentation de 0,5 million \$ dans les dépenses engagées dans le Fonds de conservation et le Fonds de développement technologique,

Disponibilités et flux de trésorerie

Disponibilités

Les besoins en financement de l'OEO sont pour la plupart à court terme et surtout destinés à financer le PTR et les soldes des comptes de règlement des détaillants. La somme des soldes de ces comptes varie de mois en mois entre débit et crédit. L'OEO dispose d'une marge de crédit de 975 millions \$, auprès de la Province de l'Ontario afin de répondre à ces fluctuations. Au 31 décembre 2008, la marge de crédit n'a pas été utilisée; elle a été reconduite en 2006 pour une période de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

Afin de justifier cette marge de crédit, et de prouver sa solvabilité à des tiers, l'OEO a retenu les services de Dominion Bond Rating Service Inc. (DBRS) et de Moody's Investors Service Inc. (Moody's) pour la détermination des cotes. En 2008, DBRS et Moody's ont tous deux confirmé la cote de la marge de crédit de l'OEO (voir Tableau 1), les 28 novembre et 16 juin 2008 respectivement.

Tableau 1 : Classement du crédit de l'OEO

Firme de classement	Cote	Délibération	Tendance
Dominion Bond Rating Service Inc. (DBRS)	AA (bas)	Confirmé	Stable
Moody's Investors Service Inc. (Moody's)	Aa1	Confirmé	Stable

Flux de trésorerie

Le montant en espèces, résultant des activités d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, était négatif à 17,6 millions \$, comparé à la valeur positive de 71,6 millions \$ de l'année précédente. Cette diminution est essentiellement due à une baisse du compte de variation du PTR. L'excédent des charges sur les produits, l'augmentation des comptes recevables liés aux dépenses de conservation et à la baisse du passif à long terme payable en fin d'année à la Société indépendante d'exploitation du réseau électrique (SIERE) ont également contribué à la chute de l'encaisse. Le changement le plus significatif de l'encaisse de l'OEO provient de la baisse du passif réglementé, du au compte de variation du PTR. Le solde de ce dernier est passé de 145,5 millions \$ en début d'exercice à 63,2 millions \$ en fin d'exercice

Gestion des risques

Risques d'exploitation

Tous les ans, l'OEO évalue les risques associés à l'entreprise afin d'identifier les éléments internes et externes qui pourraient affecter le succès de son mandat. Cette évaluation revêt une importance vitale et permet à l'OEO de concevoir des stratégies correctives dans ses opérations quotidiennes. Le plan de gestion des risques est revu et approuvé par le Conseil d'administration et est incorporé dans le plan d'affaires. Les objectifs annuels de chaque domaine d'activité incluent les mesures correctives dictées par le plan de gestion des risques. En 2008, l'OEO a mis en place son premier plan d'affaires triennal, couvrant les années 2009 à 2011. Le plan d'affaires définit les objectifs et les activités qui répondent à la fois aux buts stratégiques et à l'adaptation aux risques.

L'OEO a retenu les services d'un consultant extérieur pour les audits internes, du 1^{er} avril 2008 au 30 avril 2010. Ce programme permettra une analyse indépendante de la gestion des risques, et évaluera l'efficacité des systèmes et procédures internes. Il renforcera le système de gestion des risques de l'OEO et contribuera également à améliorer la conception des programmes à venir, en combinant les aspects économiques aux risques encourus au sein de l'entreprise.

Risques dus à la réglementation

L'OEO est sujet aux risques dus à la réglementation, notamment la reconsidération, par la CEO, des revenus alloués qui sont nécessaires à l'accomplissement de son plan d'affaires. L'imposition d'une réduction partielle du budget prévisionnel d'exploitation de l'OEO pourrait compromettre l'exécution de son mandat, tel qu'il a été prescrit par la loi et renforcé par le PIPRE et les directives gouvernementales.

Nouvelles décisions comptables

L'OEO s'attend à passer des normes comptables généralement reconnues au Canada vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). En mai 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que le changement aura lieu le 1^{er} janvier 2011 pour les sociétés du secteur public et, à cet effet, l'OEO a entamé un programme de formation de son personnel en 2008. Il formulera ses objectifs en 2009 et passera à l'exécution dès 2010. Cette transformation affectera vraisemblablement les rapports financiers et de gestion, ainsi que les principes comptables, les budgets et les prévisions.

L'OEO doit prendre en considération l'effet que le IFRS aura sur la comptabilité des tarifs réglementés, puisque ce type de transactions n'y est pas explicité. De nouvelles procédures d'évaluation et d'approbation pourraient s'avérer nécessaires pour se conformer à l'IFRS en matière de nouveaux programmes et d'initiatives contractuelles. Par exemple, une évaluation particulière de la faisabilité de nouveaux contrats pourrait être nécessaire dans la mesure où les fournisseurs de services n'utilisent pas le IFRS dans leurs états financiers.

Intégrité et contrôles internes des rapports financiers

La Direction a créé un système de contrôles internes destinés à assurer une protection raisonnable des biens de la société et à fournir, en temps utile, des informations dignes de foi. En 2007, l'OEO a officiellement déclenché une série d'évaluations de sa politique d'approvisionnement, de ses contrôles internes, de la gestion des contrats et des risques encourus. Les résultats de ces évaluations permettront le développement d'un cadre général de contrôles internes.

La mise en place de ce cadre général a débuté en 2008 et prendra fin en 2009. L'OEO exigera également des certificats de gestion des contrôles internes ainsi que des lettres d'autorisation attestant la validité des informations financières et la conformité avec le code de conduite de l'OEO.

Plan de rémunération des cadres supérieurs

Objectifs du programme

Le programme de rémunération de l'OEO est un programme intégré qui s'applique à tous les cadres supérieurs et dont le but est d'attirer, de retenir et de motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de répondre au mandat de la société, à ses objectifs et à sa mission. Le principe et les programmes de rémunération ont été conçus en conséquence :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs de l'OEO,
- recruter des cadres de talent pour répondre au mandat de l'OEO,
- être en mesure de retenir les cadres de valeur,

- se doter de la souplesse nécessaire pour récompenser leurs résultats et leur compétence confirmée,
- adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération suffisante, mais non excessive, des cadres de direction, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse répondre au mandat de l'OEO.

Gouvernance du programme

Le Conseil d'administration de l'OEO (le Conseil) définit les objectifs de rémunération de ces programmes. Il délègue au Comité des ressources humaines du Conseil la responsabilité d'évaluer soigneusement les objectifs de rémunération, les stratégies et les programmes, et de communiquer son avis à l'ensemble du Conseil pour approbation. Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Conseil ont accès aux vues de la direction, ainsi qu'à l'avis de consultants spécialisés dans la rémunération, dont le Hay Group. Ces programmes sont revus, au moins sur une base annuelle, en fonction des besoins commerciaux, de la conception et des objectifs des programmes, des tendances dans l'industrie et des grilles de rémunération interne et externe.

En plus des tâches de gouvernance et de contrôle de la structure en place en matière de rémunération, l'OEO publie annuellement les niveaux de rémunération du personnel touchant plus de 100 000 \$, dans le cadre de la Loi sur la transparence des salaires du secteur public (Ontario). En outre, l'OEO est tenu par la loi de soumettre annuellement à l'évaluation de la CEO les honoraires payés. Les questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et les tendances du marché, sont évoquées lors de l'évaluation par la CEO. Un large éventail de gros et de petits intervenants, secondés par leurs experts et conseillers juridiques, sont représentés dans ces réunions. L'OEO est également attentif aux diverses demandes du Ministre de l'Énergie et des Infrastructures en rapport avec les enquêtes sur la rémunération, dont la Commission d'examen qui a conduit en 2007 une étude détaillée de la rémunération des cadres supérieurs du secteur électrique de l'Ontario.

Description du programme

Le programme comprend deux composantes de rémunération (fixe et variable), des prestations de base et un régime de pensions. La composante fixe de la rémunération est établie par le Conseil, au moyen de larges fourchettes de salaires pour chaque niveau de direction, en tenant compte des grilles en vigueur dans le marché. À l'intérieur de ces fourchettes, l'individu est jugé par son degré d'expertise dans ses attributions, par rapport à un modèle préétabli par l'OEO. Ce modèle tient compte des qualités de comportement, qui jouent sur le planning, la prise de décision, la persuasion, la motivation, l'exécution et le contrôle, les relations publiques et les contacts personnels, le jugement des aptitudes d'autrui, l'analyse des problèmes et des idées, le travail d'équipe, et la résolution des conflits. Les jugements portent sur les niveaux confirmés de compétence de chaque

individu, à qui l'on attribue un barème correspondant de rémunération fixe à l'intérieur de la fourchette.

La composante variable a pour objet de gratifier les réalisations de l'équipe de direction, et représente des primes annuelles pouvant aller jusqu'à 15% de leur composante fixe. Le Conseil de l'OEO définit annuellement un ensemble solide d'objectifs à atteindre et de résultats escomptés, qui sont analysés en fin d'année. Les décisions concernant le montant de la composante variable de rémunération de chaque individu sont prises en fonction de ces critères. L'ensemble des composantes variables a été fixé à 12% de la somme totale des composantes fixes et a été reparti selon les critères de performance de chaque individu en 2008. Le volume total des primes des cadres supérieurs n'a pas dépassé le budget fixé à 12%.

Dans le but d'assurer la présente et future sécurité financière de ses cadres supérieurs, l'OEO dispose d'un régime d'avantages sociaux collectifs et d'un régime de pensions conformément à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario. Les avantages collectifs représentent une couverture de base pour les soins dentaires et médicaux, l'assurance-vie, l'incapacité, ainsi que les congés payés.

Les prestations de retraite représentent 2% de la rémunération annuelle par année de service. Après 65 ans, cette pension est réduite, conformément aux stipulations du Régime de pensions du Canada (RPC). Les revenus de retraite proviennent d'un régime enregistré et d'un régime supplémentaire des employés. L'OEO, aussi bien que les participants, contribuent au régime.

Mesure de la performance et impact sur la rémunération

En fonction de ses priorités stratégiques, l'OEO établit annuellement des mesures de performance. Comme indiqué précédemment, les résultats annuels obtenus affectent la composante variable du salaire de chaque cadre. Le Tableau 2 résume chacune des priorités qui se traduisent par des objectifs à atteindre et décrit brièvement les stratégies et les buts poursuivis par l'OEO.

Tableau 2 : Priorités, stratégies et buts poursuivis par l'OEO

Priorité	Stratégies et buts poursuivis
Planning	Prévoir un système approprié, fiable et durable, qui réponde aux besoins de la conservation, de la production et du transport (PIPPE).
Conservation	Contribuer à la réalisation des objectifs de conservation de l'Ontario, et promouvoir une culture de conservation en s'appuyant sur les forces du marché.
Ressources électriques	En accord avec le PIPPE et les directives ministérielles, s'assurer que l'Ontario dispose de ressources diverses pour la production d'électricité
Développement sectoriel	Définir les buts du développement sectoriel et veiller à une répartition efficace des risques des clients et des investisseurs dans la conservation et la production d'électricité.
Développement interne	Maintenir et développer la structure de l'organisation en vue d'atteindre les objectifs stratégiques.

L'échelle ci-dessous d'évaluation sur cinq points est appliquée aux résultats obtenus, tant au niveau de la réalisation des objectifs de la société que celle des individus, et permet de calculer la composante variable de la rémunération.

- 1. N'a pas réalisé les objectifs** : n'a pas réalisé les objectifs escomptés et/ou n'a pas atteint un niveau acceptable de performance.
- 2. A partiellement réalisé les objectifs** : n'a réalisé qu'une partie des objectifs escomptés; n'a fait preuve d'un niveau de performance soutenu que dans certains aspects.
- 3. A réalisé les objectifs** : a réalisé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un niveau de performance soutenu.
- 4. A dépassé les objectifs** : a dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un haut niveau de performance.
- 5. A largement dépassé les objectifs** : a nettement dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un excellent niveau de performance.

Autres considérations

Les rémunérations comparatives en vigueur dans d'autres juridictions du Canada sont prises en considération lors de l'établissement du programme de rémunération de l'année suivante. En accord avec les recommandations de la Commission d'examen pour l'année 2007, les comparaisons se font à parts égales autant avec le secteur privé qu'avec le secteur public, et le niveau des rémunérations de l'OEO se situe à la médiane des valeurs observées.

Parfois, la rémunération est dictée par des facteurs du marché, comme, par exemple, le recrutement d'un cadre hautement spécialisé ou faisant preuve de talents exceptionnels dans l'industrie.

Déclaration de rémunération des cadres supérieurs

Le Tableau 3 rapporte les rémunérations annuelles de l'année, au 31 décembre 2008, pour les cadres désignés de la direction. Il inclura plus tard les montants perçus par les cadres désignés, sur une période de trois ans. Les rémunérations totales en espèces sont détaillées ci-dessous et diffèrent des valeurs correspondantes publiées selon de la *Loi sur la divulgation des salaires du secteur public (Ontario)*, du fait de l'inclusion des cotisations de retraite des employés et des prestations contribuées par l'employeur. Les valeurs rapportées selon la *Loi sur la divulgation des salaires du secteur public* correspondent aux montants inscrits annuellement dans les formulaires T4 d'imposition annuelle.

Tableau 3 : Sommaire de rémunération des cadres supérieurs¹

Nom, Fonction	Année	Salaire	Prime de performance	Rémunération totale	Montants rapportés selon la Loi sur la divulgation des salaires du secteur public²
Jan Carr, ³ Chef de la direction	2008	434 712 \$	45 000 \$	479 712 \$	511 602 \$
	2007	550 000 \$	74 250 \$	624 250 \$	650 728 \$
Colin Andersen, ⁴ Chef de la direction	2008	160 000 ⁵ \$	18 958 ⁶ \$	178 958 \$	179 190 \$
Kimberly Marshall, ⁷ Vice-présidente, Finance et Administration (CFO)	2008	181 923 \$	26 400 \$	208 323 \$	209 102 \$
Amir Shalaby, Vice-président, Planning du système électrique	2008	364 000 \$	45 500 \$	409 500 \$	450 365 ⁸ \$
	2007	350 000 \$	45 500 \$	395 500 \$	443 061 \$
JoAnne Butler, ⁹ Vice-présidente, Ressources électriques	2008	325 981 \$	40 200 \$	366 181 \$	402 068 ¹⁰ \$
Paul Shervill, Vice-président, Conservation et développement sectoriel	2008	308 275 \$	33 910 \$	342 185 \$	352 348 \$
	2007	289 424 \$	38 981 \$	328 405 \$	341 292 \$

1 Les cadres apparaissent dans l'ordre suivant :

Chef de la direction, Vice-président Finances, puis par ordre alphabétique suivant le prénom.

2. Total des revenus T4, y compris les avantages imposables.

3. Retraité, à partir du 14 septembre 2008.

4. Recruté le 15 septembre 2008.

5. Inclut un paiement exceptionnel de 20 000 \$, en guise de compensation des frais encourus par M. Andersen lors de son acceptation d'emploi à l'OEO.

6. En 2008, le Conseil d'administration de l'OEO a accordé une prime à M. Andersen, pour sa fonction antérieure de Chef de la direction, au prorata de sa période d'emploi à l'OEO.

7. Recruté le 25 février 2008.

8. Inclut un paiement à la place de prestations de retraite.

9. Recruté le 2 janvier 2008.

10. Inclut un paiement exceptionnel de 35 000 \$, en guise de compensation des frais encourus par Mme. Butler lors de son acceptation d'emploi à l'OEO.

Les prestations de retraite de ces cadres sont résumées au Tableau 4.

Tableau 4 : Sommaire des prestations de retraite

	Années reconnues de service¹¹	Retraite reportée, payable à 65 ans¹²	Années reconnues de service à 65 ans¹³	Retraite annuelle payable à 65 ans¹⁴
Jan Carr ¹⁵	4 ans, 6 mois	n/a	n/a	44 273,72 \$
Colin Andersen	21 ans, 4 mois	104 903,51 \$	40 ans, 10 mois	415 651,13 \$
Kimberly Marshall ¹⁶	10 mois	n/a	16 ans, 7 mois	68 183,51 \$
JoAnne Butler ¹⁷	1 an	n/a	14 ans	89 584,75 \$
Paul Shervill	24 ans, 6 mois	94 174,87 \$	31 ans	164 283,09 \$

11. Bien que l'OEO ait été constitué il y a moins de quatre ans, certains cadres désignés peuvent bénéficier d'un plus grand nombre d'années reconnues de service du fait de leurs cotisations à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario lors de fonctions antérieures, ou bien du fait d'accords mutuels de retraite avec d'autres organisations du secteur électrique.

12. En supposant que le régime de retraite du cadre désigné ait pris fin au 31 décembre 2008.

13. En supposant que le cadre désigné continue de travailler jusqu'à 65 ans.

14. En supposant que le salaire du cadre désigné demeure inchangé jusqu'à 65 ans, au 31 décembre 2008.

15. Retraité le 14 septembre 2008; pension payable immédiatement, à partir du 1^{er} octobre 2008.

16. Cadre désigné sans droits acquis, au 31 décembre 2008.

17. Cadre désigné sans droits acquis, au 31 décembre 2008.

Rémunération des membres du Conseil

Le Conseil d'administration a la responsabilité de régir l'OEO. Outre le président, le Conseil est constitué de 10 membres extérieurs et indépendants, désignés par le Ministère de l'Énergie et des Infrastructures, et ayant une expérience étendue dans l'industrie et le secteur public. Les membres du Conseil sont tenus d'agir honnêtement et de bonne foi, pour faire valoir les intérêts de l'OEO. Ils sont censés de faire preuve de prudence et de bon sens dans leurs décisions, et l'exécution de leurs tâches doit refléter leur expertise et leur expérience professionnelle.

En 2008, l'OEO a procédé à une évaluation comparative de la rémunération de ses membres du Conseil, et a constaté qu'elle était du même ordre que celle d'autres organisations similaires. En 2009, conscient des contraintes budgétaires de l'OEO, le Conseil a donné l'exemple en réduisant tous les honoraires de ses membres de 10% sur une durée d'un an.



Rapport des Vérificateurs

Au Conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2008, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et des variations de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, Comptables publics enregistrés

Toronto, Canada, le 30 janvier 2008

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 067 \$	161 128 \$
Débiteurs (note 3)	73 515	52 676
Frais payés d'avance	301	60
	123 883	213 864
Immobilisations (note 4)	5 484	5 036
Actif réglementé (note 5)	44 614	43 329
Total de l'actif	173 981 \$	262 229 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	95 795 \$	88 253 \$
Acomptes sur contrats (note 7)	532	1 296
	96 327	89 549
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	980	1 122
Passif à long terme	1 488	9 815
Passif réglementé (note 5)	63 188	145 546
Actif net		
Fonds d'économie d'énergie et Fonds de développement technologique grevés d'une affectation d'origine interne (note 9)	6 039	4 282
Investissement en immobilisations	5 484	5 036
Excédents cumulés, liés à l'exploitation	475	6 879
	11 998	16 197
Engagements (note 8)	-	-
Éventualités et garanties (note 14)	-	-
Total de passif et de l'actif net	173 981 \$	262 229 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

John Beck
président

Colin Andersen
chef de la direction

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Produits		
Redevances	52 530 \$	55 470 \$
Inscriptions	733	-
Autres produits	155	-
Intérêts créditeurs	-	219
	53 418	55 689
Charges		
Salaires et avantages sociaux	23 942	19 478
Honoraires de consultation et de services professionnels	23 343	15 600
Frais généraux d'exploitation (note 10)	6 530	3 975
Charges du Fonds d'économie d'énergie et du Fonds de développement technologique (note 9)	2 743	2 187
Amortissement des immobilisations	1 030	1 070
	57 588	42 310
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges, avant les intérêts d'exploitation	(4 170)	13 379
Charge liée aux intérêts d'exploitation	29	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(4 199) \$	13 379 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(4 199) \$	13 379 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1,030	1 070
Amortissement des incitations à la location reportées	(142)	(144)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation (note 12)	(14 302)	57 298
	(17 613)	71 603
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Remboursements à l'Office ontarien de financement	-	(140 322)
(Augmentation)/diminution de l'actif réglementé	(1 285)	46 529
Augmentation/(diminution) du passif réglementé	(82 358)	145 546
Diminution du passif à long terme	(8 327)	-
Encaissement des redevances au titre des allocations d'améliorations locatives	-	71
Acquisition d'immobilisations	(1 478)	(2 589)
	(93 448)	49 235
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(111 061)	120 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	161 128	40 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	50 067 \$	161 128 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Actif net investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (note 9)	Excédents cumulés liés à l'exploitation	Total de l'actif net en 2008	Total de l'actif net en 2007
Solde au début de l'exercice	5 036 \$	4 282 \$	6 879 \$	16 197 \$	2 818 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	(1 030)	-	(3 169)	(4 199)	13 379
Constitution de fonds					
Fonds d'économie d'énergie	-	3 000	(3 000)	-	-
Fonds de développement technologique	-	1 500	(1 500)	-	-
Charges du Fonds de conservation	-	(1 641)	1 641	-	-
Charges du Fonds de développement technologique	-	(1 102)	1 102	-	-
Investissement en immobilisations	1 478	-	(1 478)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	5 484 \$	6 039 \$	475 \$	11 998 \$	16 197 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2008

1. Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OEO » ou l'« Office ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2005 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (« la Loi »). L'OEO est un organisme indépendant non imposable et sans but lucratif. L'OEO n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses frais au moyen de redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et de frais imputés au marché de l'électricité par le biais du mécanisme d'ajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OEO sont les suivants :

- prévoir la demande d'électricité ainsi que la suffisance et la fiabilité des ressources en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme;
- planifier en toute indépendance la production, la gestion de la demande, les économies ainsi que le transport d'électricité et élaborer un plan pour le réseau d'électricité intégré de l'Ontario;
- exercer des activités favorisant l'atteinte des objectifs fixés de suffisance, de fiabilité et de sécurité de l'approvisionnement et des ressources en électricité de l'Ontario;
- mener des activités qui favorisent la diversification des sources d'approvisionnement en électricité en promouvant l'utilisation de sources d'énergie et de technologies propres, y compris des sources d'énergie renouvelable et des sources d'énergie de remplacement;
- fixer des objectifs applicables à l'ensemble du réseau en ce qui concerne l'électricité devant être produite à partir de sources d'énergie renouvelable et de sources d'énergie de remplacement;
- exercer des activités facilitant la gestion de la consommation;
- exercer des activités promouvant les économies d'électricité et l'utilisation efficace de l'électricité;
- appuyer la Commission de l'énergie de l'Ontario en favorisant la stabilité des tarifs à l'intention de certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la suffisance et la fiabilité du réseau d'électricité intégré eu égard à ces besoins,
- et fournir ces renseignements au public et à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La poursuite des activités de l'OEO dépend de l'obtention de fonds. La solvabilité de l'OEO est attestée par ce qui suit :

- la législation, qui permet à l'OEO de respecter ses obligations ; et
- le risque de contrepartie minime auquel est exposé l'OEO, vu que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

2. Principales conventions comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les montants perçus durant l'exercice à l'étude qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés au cours d'exercices ultérieurs ne sont pas constatés dans les produits, mais sont reportés.

Les redevances perçues par l'OEO sont déterminées d'après les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 120 jours.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée d'utilisation prévue
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	2,5 ans
Matériel audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de depreciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif en question aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs devant être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif dépasse les flux de trésorerie estimatifs attendus de celui-ci, une perte de valeur équivalente à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est inscrite. Les actifs destinés à être sortis seraient présentés de façon distincte au bilan à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, déduction faite des frais de vente, selon le montant le moins élevé des deux, et ces actifs ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classé comme destiné à la vente seraient présentés de façon distincte dans la rubrique appropriée de l'actif et du passif au bilan. La constatation d'aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire au cours de l'exercice à l'étude.

e) Régime de retraite

L'OEO offre des avantages de retraite à ses salariés à temps plein au moyen de sa participation à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé comme régime à cotisations déterminées étant donné que l'OEO ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité relative aux régimes à prestations déterminées.

L'OEO n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite des salariés. Ces coûts sont pris en charge par la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est assujettie à une incertitude appelée « incertitude relative à la mesure ». Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand on a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OEO. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de l'établissement des états financiers, sont mises à jour annuellement pour prendre en compte la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Nouvelles modifications comptables

En août 2007, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a déclaré qu'avec prise d'effet le 1er janvier 2009 sera supprimée l'exemption temporaire figurant dans le chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », du *Manuel de l'ICCA* (Institut Canadien des Comptables Agréés), qui permet la constatation et l'évaluation d'actifs et de passifs découlant de la réglementation des tarifs. L'OEO évalue actuellement les conséquences de cette décision du CNC sur ses états financiers.

3. Débiteurs

	2008	2007
Créance sur SIERE	65 146 \$	- \$
Charges relatives aux économies d'énergie	7 961 \$	22 464 \$
Autres	408 \$	30 212 \$
	73 515 \$	52 676 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2008	Valeur comptable nette en 2007
Mobilier et agencements	2 547 \$	(566) \$	1 981 \$	1 857 \$
Matériel informatique et logiciels	1 901 \$	(1 398) \$	503 \$	529 \$
Matériel audio-visuel	229 \$	(58) \$	171 \$	190 \$
Système téléphonique	208 \$	(66) \$	142 \$	102 \$
Améliorations locatives	3 461 \$	(774) \$	2 687 \$	2 358 \$
	8 346 \$	(2 862) \$	5 484 \$	5 036 \$

5. Actif réglementé et passif réglementé

L'actif, le passif et les reports réglementés résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la grille tarifaire réglementée (« GTR »), des contrats de règlement des détaillants, du compte de report du gouvernement et du compte d'ajustement global. En l'absence d'une comptabilité des tarifs réglementés, ces montants auraient été constatés dans l'état des résultats lorsqu'ils sont engagés.

	2008	2007
Total de l'actif réglementé	44 614 \$	43 329 \$
Total du passif réglementé	(63 188) \$	(145 546) \$

Comptes d'écart de la GTR

Alors que les prix de la GTR pour les consommateurs sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision annuelle, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs régis par la GTR.

Lorsque le Prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur à la GTR, l'OEO paie la différence et l'inscrit à titre d'actif réglementé, vu que les fonds versés du marché de l'électricité constituent une créance sur ce marché. Lorsque le PHEO est inférieur à la GTR, l'OEO reçoit la différence et l'inscrit à titre passif réglementé, vu que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OEO suit de près cet écart dans le compte d'écart de la GTR. Le rabais consenti par l'Ontario Power Generation (« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits d'exploitation des centrales de l'OPG et le produit que l'OPG a effectivement tiré du marché de gros au comptant de SIERE pour cette production.

	2008	2007
Apport de l'OPG sous forme de rabais	(543 305) \$	(423 892) \$
Variation totale de la GTR avant intérêts	463 661 \$	257 901 \$
Intérêts gagnés	16 456 \$	20 445 \$
	(63 188) \$	(145 546) \$

Comptes de report de règlement des contrats des détaillants

La loi prévoit que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OEO pour les contrats de faible volume engagés par les clients désignés, avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OEO et les détaillants qui auront réglé les écarts entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat bénéficieront de ces conditions. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OEO reçoit les paiements des détaillants, et les inscrit au titre d'un passif réglementé. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OEO paye les détaillants, et inscrit le montant à titre d'actif réglementé. L'OEO suit de près ces écarts dans les comptes de report de règlement des détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants les composent des fonds provenant des incitatifs en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont versés dans un compte de report distinct et leur règlement a lieu en même temps que le règlement des comptes de report des détaillants.

Vu que les contrats de règlement des comptes de report des détaillants sont presque arrivés à expiration, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin d'en atténuer les effets sur le montant imputable aux usagers, l'OEO recouvrera le solde cumulé des règlements des détaillants au cours de la période de trois ans allant de 2009 à 2011. Ce solde sera recouvré au moyen d'une surcharge de redevance des usagers.

	2008	2007
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2005	(39 233) \$	(37 976) \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2006	51 833 \$	50 173 \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2007	35 700 \$	34 548 \$
Compte de report lié au règlement des contrats des détaillants, 2008	(282) \$	- \$
Compte de règlement du rabais des détaillants	(4 847) \$	(4 692) \$
	43 171 \$	42 053 \$

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OEO rembourse le gouvernement pour les coûts encourus dans l'approvisionnement d'électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif réglementé. Ces coûts, s'élevant à 1 341 \$ d'après la demande de revenus requis formulée en 2009, seront récupérés en 2009. Le solde restant, 102 \$, apparaîtra dans la demande de revenus présentée en 2010.

	2008	2007
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	1 443 \$	1 276 \$

Compte d'ajustement global

L'OEO est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Les comptes d'ajustement global et de règlement ont été établis à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro mensuellement. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations d'ajustement global.

Les ajustements et règlements globaux sont des charges affectées mensuellement à SIERE par le biais de l'OEO. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 3 (RD3), le compte des contrats de production hors centrales (« PHC ») et de la production réglementée des centrales nucléaires (« production nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (« production hydroélectrique »). Ces comptes sont réglés simultanément par SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OEO (offre standard, production et gestion des économies d'énergie et de la demande) qui sont réglés mensuellement par l'OEO avec SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, de la production nucléaire et de la production hydroélectrique sont contrebalancés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi la nécessité de virer des fonds entre SIERE et l'OEO. En accord avec la loi, l'OEO enregistre l'effet de ces opérations.

Les contrats de production de l'OEO sont estimés tous les mois et le montant réel du est réglé le mois suivant, ce qui provoque des écarts temporaires. Les dates de règlement peuvent chevaucher sur deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les comptes clients en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde zéro toutes les fins de mois.

	2008	2007
RD3	1 264 \$	- \$
PHC	479 315 \$	410 697 \$
Production nucléaire	74 293 \$	74 304 \$
Production hydroélectrique	(264 752) \$	(250 222) \$
Contrats de l'OEO	610 540 \$	360 491 \$
Montant de l'ajustement global	(900 660) \$	(595 270) \$
	- \$	- \$

6. Créditeurs et charges à payer

	2008	2007
Règlement des entrepreneurs à payer	(63 738) \$	- \$
Créditeurs	(670) \$	(1 411) \$
TPS à payer	(2 290) \$	(5 570) \$
Autre charge à payer	(29 097) \$	(81 272) \$
	(95 795) \$	(88 253) \$

7. Acomptes sur contrats

Au titre de garantie de performance, l'OEO reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables et la réponse à la demande. Ces acomptes sont plus élevés pendant la phase de construction et diminuent après le démarrage du projet. Plusieurs projets en voie de réalisation en 2007 sont devenus opérationnels en 2008.

Les acomptes sont constatés dans le passif à court terme étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

8. Engagements sur les incitatifs à la location reportés et sur les contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OEO a signé plusieurs baux de longue durée qui comportent des incitatifs à la location. Les loyers reportés sont l'avantage que procurent les incitatifs à la location qui et sont amortis en utilisant la méthode d'amortissement linéaire sur toute la durée du bail. L'OEO a obtenu une indemnité de 1 430 \$ sur les incitatifs à la location. Au 31 décembre 2008, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 980 \$, après amortissement (1 122 \$ en 2007).

L'OEO déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les incitatifs à la location sur la même période. Au 31 décembre 2008, la charge à payer au titre du loyer était de 295 \$.

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation, selon les conditions du bail, s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs

2009	1 001 \$
2010	1 012 \$
2011	1 078 \$
2012	1 079 \$
2013	1 080 \$
2014 et par la suite	1 939 \$
	7 189 \$

9. Fonds d'affectation d'origine interne (Économie d'énergie et Développement technologique)

L'OEO a créé le Fonds d'économie d'énergie pour venir en aide aux projets visant les économies d'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, sept fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous :

Passation en charges				
	Fonds grevés d'une affection	en 2008	exercices précédents	Solde en 2008
Fonds d'économie d'énergie 2005	1 100 \$	(10) \$	847 \$	263 \$
Fonds d'économie d'énergie 2006	1 500 \$	168 \$	1 413 \$	(81) \$
Fonds d'économie d'énergie 2007	3 000 \$	1 126 \$	817 \$	1 057 \$
Fonds d'économie d'énergie 2008	3 000 \$	357 \$	-	2 643 \$
Fonds de développement technologique 2006	1 000 \$	256 \$	217 \$	527 \$
Fonds de développement technologique 2007	1 000 \$	432 \$	24 \$	544 \$
Fonds de développement technologique 2008	1 500 \$	414 \$	-	1 086 \$
	12 100 \$	2 743 \$	3 318 \$	6 039 \$

10. Coûts généraux d'exploitation

	2008	2007
Frais généraux des programmes	2 798 \$	1 236 \$
Locaux	2 536 \$	1 954 \$
Frais de bureaux et d'administration	939 \$	597 \$
Technologie de l'information	257 \$	188 \$
	6 530 \$	3 975 \$

11. Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les salariés recevront en fonction de leur salaire et de leur état de services.

Le taux de la cotisation patronale est d'environ 8 % des revenus. Au 31 décembre 2008, la cotisation cumulée de l'OEO était de 1 233 \$ (946 \$ en 2007)

12. Variation des éléments hors-caisse liés à l'exploitation

	2008	2007
(Augmentation)/diminution des débiteurs	(20 839) \$	50 051 \$
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	(241) \$	1 165 \$
Augmentation des créditeurs et charges à payer	7 542 \$	6 093 \$
Diminution des acomptes sur contrats	(764) \$	(11) \$
	(14 302) \$	57 298 \$

13. Opérations entre apparentés

L'OEO considère la CEO, Hydro One, SIERE, OPG, l'Office ontarien de financement (« OOF ») et le Ministère de l'Énergie et des Infrastructures comme étant des apparentés en raison des rapports qu'ils entretiennent avec le Gouvernement de l'Ontario. L'OEO a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OEO est assujéti à des frais de licence et des redevances d'enregistrement. De même que les autres organismes enregistrés, l'OEO a reçu en 2008 une partie des coûts d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OEO conclues avec la CEO était de 1 062 \$ en 2008 (9 \$ en 2007).

L'OEO obtient de Hydro One des services visant les économies d'énergie ainsi que des services de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2008, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 12 766 \$ à l'OEO (6 273 \$ en 2007).

L'OEO reçoit ses redevances de SIERE. Ce revenu, approuvé par la CEO, est perçu tous les mois par SIERE auprès des usagers, sur la base de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2008, le montant de ces redevances était de 52 530 \$ (55 470 \$ en 2007). En outre, les accords passés entre l'OEO et SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus des comptes d'ajustement global, de la GTR et des contrats de règlement des détaillants (voir la note 5). Le montant net des créances s'élevait à 65 146 \$ à la fin de 2008 (28 579 \$ à la fin de 2007). L'OEO a également retenu les services de consultation de SIERE, pour un montant de 257 \$ (580 \$ en 2007).

L'OEO a un accord avec OPG pour des services de consultation et d'assistance à la planification. En 2008, ces services ont coûté 17 \$ à l'OEO (42 \$ en 2007).

L'OEO dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses frais généraux d'exploitation et fournir un apport au compte d'écart de la GTR. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée depuis 2007.

L'OEO a présenté à la CEO une demande de droits et a obtenu de la CEO une décision lui permettant de reporter les coûts d'approvisionnement du gouvernement d'un montant de 1 276 \$, dans un compte de report, devant être réglé en même temps que les comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants. Le montant encouru en 2008 était de 167 \$ (241 \$ en 2007).

14. Éventualités et garanties

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OEO est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement contraignants. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou ne surviennent pas dans le futur. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou de ne pas survenir, et qu'un montant raisonnable des pertes encourues puisse être estimé, une responsabilité estimative sera prise en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OEO. De l'avis de la Direction, il n'existe aucune condition de ce genre au 31 décembre 2008.

Garanties

Aux termes d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, L'OEO est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. L'encours du prêt contracté, pour lequel l'OEO a donné sa garantie, s'élève à 258 \$ au 31 décembre 2008, et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie expire en septembre 2012.

15. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci, étant donné leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des actifs et des passifs réglementés ne sont pas indiquées, car elles n'apporteraient aucune information utile du fait de soit de leur recouvrement ou de la difficulté à les déterminer.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Constitution de la société

Conseil d'administration

John M. Beck, <i>Président</i> Président Directeur général de Aecon Group Inc.	Frank J. Ewasyshyn, <i>Administrateur*</i> Sous-directeur – Production, Chrysler LLC	Bruce Lourie, <i>Administrateur</i> Directeur de Ivey Foundation et Administrateur de Ontario Trillium Foundation
Charles Bayless, <i>Administrateur</i> Président (retraité) de West Virginia University Institute of Technology	Richard P. Fitzgerald, <i>Administrateur</i> Président Directeur général (retraité) de Diageo Canada Inc.	Lyn McLeod, <i>Administratrice et Vice- présidente</i> Chancelière de l'Institut universitaire de Technologie de l'Ontario, représentante de l'Ontario au Conseil canadien de la santé, et membre du Conseil ontarien de la qualité des services de santé
Michael Costello, <i>Président et Administrateur de Comité de Vérification</i> Ex-Président Directeur général de BC Hydro et de BC Transmission Corporation (retraité), Administrateur de InTransit BC et de Vancouver Island Health Authority, et Maître de conférences à la School of Public Administration de l'Université de Victoria	Adele M. Hurley, <i>Administratrice</i> Directrice de Hurley & Associates Inc.	Patrick J. Monahan, <i>Administrateur</i> Doyen de Osgoode Hall Law School et Président du Conseil des Gouverneurs de la Commission de droit de l'Ontario
	Ronald L. Jamieson, <i>Administrateur et Président du Comité des Ressources humaines</i> Ex-sous-directeur de la BMO Financial Group, Aboriginal Banking (retraité), Administrateur de la Nuclear Waste Management Organization	Colin Andersen, <i>Administrateur</i> Chef de la direction de l'Office de l'électricité de l'Ontario

** a cessé ses fonctions le 16 février 2009*

Pour plus de renseignements sur le Conseil d'administration, les statuts constitutifs, le code de conduite, la régie de la société, la réglementation et les comités de direction de

l'OEO, prière de consulter le site Internet www.powerauthority.on.ca et cliquer sur "About OPA" / "Management, Mandate and Organization" / "Board of Directors".

Comités de Direction

John M. Beck, Président du Conseil d'administration

Colin Andersen, Chef de la direction

JoAnne Butler, Vice-présidente, Ressources électriques

Peter Love, Directeur des économies d'énergie

Michael Lyle, Conseiller général et sous-directeur des services du Contentieux et des Relations extérieures

Kimberly Marshall, Sous-directrice, Finance et Administration

Amir Shalaby, Vice-président, Planning du système électrique

Paul Shervill, Vice-président, Conservation et Développement sectoriel

John Zych, Secrétaire général

Office de l'électricité de l'Ontario
120, Rue Adelaide Ouest,
Suite 1600
Toronto, Ontario M5H 1T1

Tel.: (416) 967-7474

Fax : (416) 967-1947

Internet : www.powerauthority.on.ca

The English version of this report is available at the OPA website:
www.powerauthority.on.ca

Le sigle "OPA", ainsi que la désignation "Ontario Power Authority" sont des marques de commerce détenues par l'Office de l'électricité de l'Ontario.